

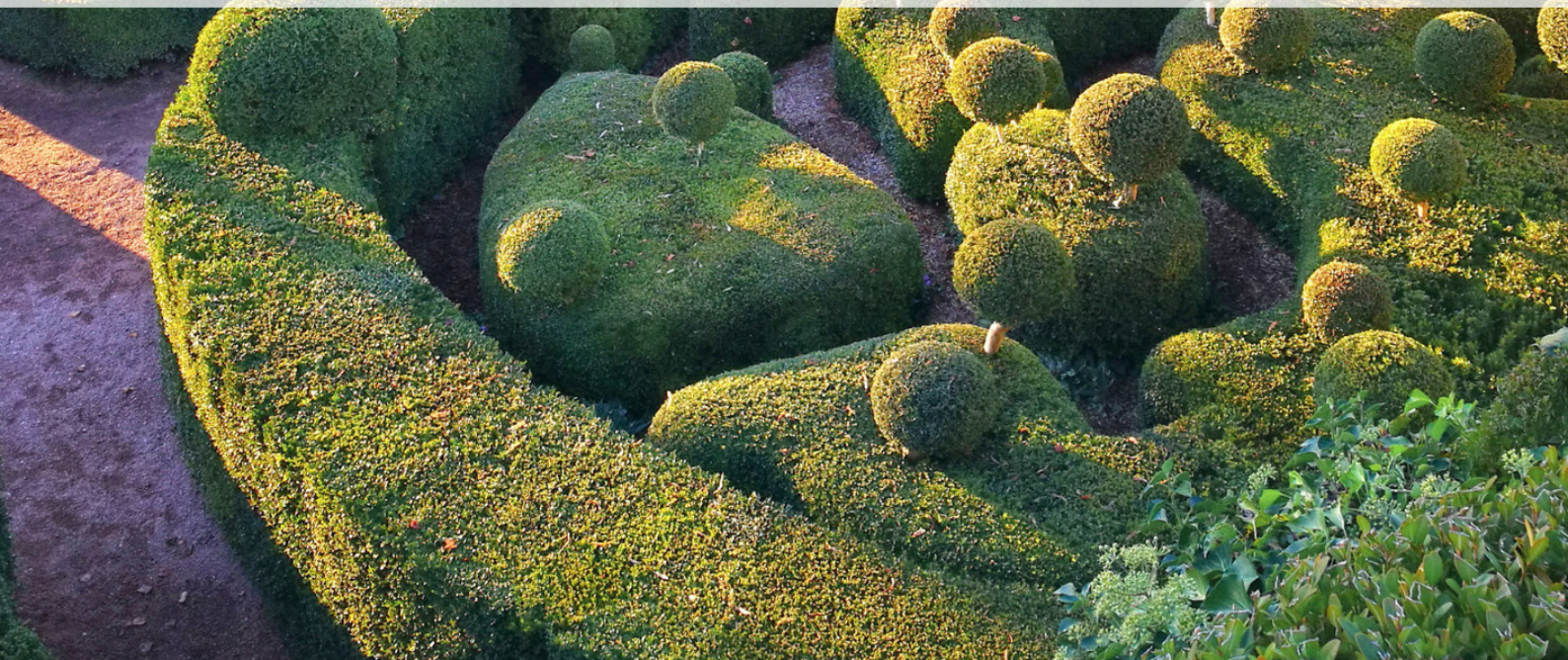


**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Une année de l'État en Dordogne 2022





# EDITORIAL

---

*Comme chaque année, et comme le prévoit l'article L.3121 du code général des collectivités territoriales, « le représentant de l'État dans le département informe le conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département ». C'est ce rapport que j'ai le plaisir de présenter au nom des 7 940 agents de l'État (hors personnel militaire) qui exercent leurs fonctions en Dordogne et qui agissent au quotidien au service du Périgord et de ses habitants. Je souhaite rendre un hommage appuyé à leur engagement pour assurer la continuité de l'action de l'État, dans toute la diversité de leurs missions, aux côtés des collectivités territoriales et de leurs élus.*



*Loin de tendre à l'exhaustivité, l'objectif poursuivi par ce document est d'offrir un aperçu visuel et synthétique de quelques aspects emblématiques de notre action au service du territoire et de ses habitants.*

*Pour 2022, l'action de l'État en Dordogne a d'abord été fortement impactée par la gestion des différentes crises qui se sont succédé tout au long de l'année : épisode sévère de grippe aviaire, accueil des réfugiés en provenance d'Ukraine, épisode de grêle particulièrement dévastateur dans le Ribéracois, feux de forêt ou encore sécheresse estivale. Autant d'occasions de mobiliser souvent dans l'urgence les moyens humains, logistiques et financiers de l'État en appui des acteurs locaux concernés, y compris en faisant appel à des renforts extérieurs lorsque cela s'est avéré nécessaire, au nom de la solidarité nationale.*

*L'État s'est aussi mobilisé en 2022 en Dordogne pour poursuivre la relance de l'activité économique et de l'emploi : le plan France Relance, puis France 2030, ont notamment permis au territoire de trouver un nouvel essor économique à l'issue d'une crise sanitaire sans précédent dans notre pays, et le chômage a entamé une décrue significative.*

*Enfin, l'État a poursuivi en 2022 son accompagnement des territoires, notamment les plus ruraux d'entre eux, à travers ses différentes dotations d'investissements en soutien aux projets portés par les collectivités locales, mais aussi par le déploiement des espaces France service, le recrutement de conseillers numériques et de volontaires territoriaux en administration, ou encore l'octroi de nouveaux pylônes de téléphonie mobile pour réduire les zones blanches. Il s'agit aussi de répondre aux enjeux de la transition énergétique, avec le développement des énergies renouvelables et une meilleure gestion de la ressource en eau.*

*Pour 2023, j'exprime la détermination des services de l'État à aller plus loin ensemble dans les réponses à apporter aux préoccupations de nos concitoyens.*

*Bonne lecture !*

Jean-Sébastien LAMONTAGNE  
Préfet de la Dordogne



<b>2022 en dates</b>	6
<b>Sécurité et gestion de crise</b>	11
Intempéries de l'été 2022	
Feux de forêts de l'été 2022	
Lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)	
Lutte contre la tuberculose bovine	
Actions en faveur des réfugiés ukrainiens	
Sécurité routière	
Règlementation des armes	
<b>Economie et emploi</b>	25
Soutien aux filières d'avenir	
Mesures en faveur des entreprises suite aux répercussions du conflit ukrainien	
Lutter contre les tensions de recrutement	
Soutien à l'agriculture	
<b>Développement des territoires</b>	33
Soutien à l'investissement public local	
Les contrats de relance et de transition écologique	
Action Coeur de Ville et Petites villes de demain	
France Services	
Volontariat territorial en administration	
Déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile	
<b>Cohésion sociale, citoyenneté et solidarité</b>	41
Elections politiques 2022	
Logement social	
Hébergement / veille sociale	
Politique de la ville	
Soutien des élèves en difficulté	
Aide aux personnes handicapées	
Personnes en situation de handicap (aides et situation médico-sociale)	
Contrôle des accueils collectifs de mineurs	
Service national universel	
Service civique	
Egalité entre les femmes et les hommes	
<b>Environnement et transition énergétique</b>	57
Gestion de l'eau	
Développement des énergies renouvelables	
Sobriété énergétique	
La sécurité à la chasse	

# 2022 EN DATES

## Janvier

**15, 17 et 19 janvier** : Ouverture de centres de dépistage temporaires Covid à Périgueux, Bergerac et Villefranche-du-Périgord en parallèle de centres temporaires mixtes dépistage / vaccination



## Mars

**4 mars** : Signature des premiers contrats d'engagement jeune, accompagnement sur mesure pour les jeunes de moins de 26 ans sans emploi ni formation

**4 mars** : Visite officielle de Monsieur Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics. Inauguration du service d'appui à la publicité foncière de Bergerac (service relocalisé de la DGFiP) et visite d'Inovélec, entreprise lauréate du plan France Relance, implantée à Boulazac Isle Manoire

**15 mars** : Signature de la convention «fonds friche» subventionnant le projet d'aménagement de l'ilôt Bourbaraud à Bergerac

**17 mars** : Inauguration de l'unité de méthanisation CVE à Saint-Antoine-de-Breuilh assurant la production d'une énergie verte locale, stockable et renouvelable

**17 mars** : Suite à la cellule de veille Loup tenue le 18 février 2022, prise de l'arrêté préfectoral portant classement de l'ensemble des communes de Dordogne en cercle 3, correspondant aux «zones possibles d'expansion géographique du loup»

**31 mars** : Intervention du préfet devant le club 100 du MEDEF Périgord regroupant les dirigeants de la soixantaine d'entreprises de plus de 100 salariés dans le département

## Février

**1<sup>er</sup> février** : Visite officielles de Messieurs Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, et Eric DUPOND-MORETTI, Garde des Sceaux, *Etats généraux de la Justice*

**10 février** : Visite officielle de Monsieur Laurent PIETRASZEWSKI, secrétaire d'Etat auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au travail. *France Services et retraites agricoles*

**11 février** : Visite officielle de madame Elisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Lutte contre les violences conjugales et sexuelles

**16 février** : Inauguration du bus France Services itinérant porté par la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

**24 février** : Début de l'invasion russe de l'Ukraine



## Avril

**10 et 24 avril** : Premier et second tours de l'élection présidentielle

**11 avril** : Installation du comité de suivi des déploiements de la fibre en zone d'initiative publique (s'étant réuni 5 fois en 2022)

**13 avril** : réunion du comité stratégique de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

**22 avril** : arrivée à Paris de 26 ressortissants ukrainiens, reçus pour l'ouverture de leurs droits par l'APARE. 401 déplacés d'Ukraine ont été accueillis depuis le mois précédent

**27 avril** : Inauguration de l'espace France Services de Brantôme



## Mai

**17 mai** : Visite d'achèvement des travaux de la station d'épuration de Sireuil (commune des Eyzies)

**20 mai** : COPIL France Services permettant d'échanger sur le déploiement des espaces France Services en Dordogne et sur les modalités d'aides aux usagers accueillis

## Juin

**12 et 19 juin** : Premier et second tours des élections législatives

**14 juin** : Réunion des préfets du bassin de la Dordogne, pour optimiser et adapter la gestion de l'étiage ainsi que l'arrêté-cadre interdépartemental

**16 juin** : Visite de l'entreprise KSB, acteur majeur dans le domaine des pompes et de la robinetterie industrielle, ayant bénéficié d'une subvention France Relance accompagnant son projet d'investissement et de modernisation, 450.000€ au titre de l'AAP soutien à l'investissement industriel dans les territoires (SIIT)

**20 juin** : Episode de grêle dans l'ouest du département

**22 juin** : 2<sup>e</sup> comité de pilotage du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin de l'Isle. Lancement du diagnostic



## Juillet

**6 juillet** : Signature du label scène conventionnée d'intérêt national «Art et Création» - mention Arts du mime et du geste, concernant l'Odysée à Périgueux et couvrant la période 2022-2025

**8 juillet** : Visite officielle de Monsieur Pap NDIAYE, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse. 95<sup>ème</sup> Congrès de l'Association générale des enseignants de l'Ecole maternelle (AGEEM), Musée mobile du Centre Pompidou, Service national universel

**11 juillet** : 2<sup>e</sup> COPIL «aide alimentaire», poursuivant la démarche collective initiée en octobre 2021 de structuration des acteurs associatifs, institutionnels et privés de l'aide alimentaire en Dordogne

**21 juillet** : Visite des installations du syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3)



## Septembre

**9 septembre** : Echanges entre Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine et de l'académie de Bordeaux, et les grands élus de la Dordogne à l'occasion de la rentrée scolaire

**16 septembre** : Inauguration de la centrale photovoltaïque au sol de La-Tour-Blanche-Cercles, au lieu-dit « Hautefaye », 1<sup>er</sup> parc en Dordogne à vendre son électricité à Enercoop, fournisseur d'électricité verte

**23 septembre** : Ouverture de l'évènement relatif aux 30 ans du GEIQ24, groupement d'employeurs pour la professionnalisation et la qualification dans le bâtiment

**23 septembre** : COPIL Action cœur de ville (ACV) et visite des réalisations et projets en cours en centre-ville de Périgueux avec Monsieur Rollon MOUCHEL-BLAISOT, directeur du programme ACV à l'agence nationale de cohésion des territoires

**30 septembre** : Visite officielle de Madame Dominique FAURE, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité. *Congrès des Maires ruraux à Eymet*



## Août

**3 août** : Explosions sur le site de la poudrière EURENCO à Bergerac, site SEVESO

**7 et 8 août** : Incendies dans la forêt de la Double ayant mobilisé de nombreux moyens dont des Canadiens, Dash, hélicoptères bombardier d'eau, ainsi que le renfort de sapeurs-pompiers provenant des départements voisins

**11 août** : Publication au JO de l'arrêté interministériel du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de catastrophe naturelle pour les communes touchées par les épisodes de grêle et de pluie de juin

**16 août** : Réunion de la cellule départementale d'urgence, à la suite du rapport de la mission « flash », pour faire le point sur les mesures d'accompagnement des agriculteurs ayant subi des dégâts liés aux intempéries de juin





## Octobre

**2 octobre** : Visites officielles de Mesdames Caroline CAYEUX, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales, et Agnès FIRMIN LE BODO, Ministre déléguée auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé. *Congrès des Maires ruraux à Eymet*

**6 octobre** : Inauguration de l'extension de la gendarmerie de Saint-Martial-d'Albarède

**6 octobre** : Réunion du pôle départemental des EnR et lancement de la phase de consultation sur le projet de guide départemental pour le développement des EnR en Dordogne

**7 octobre** : Inauguration de la station d'épuration du Bugue

**10 octobre** : 10<sup>e</sup> édition de la journée de sécurité routière à destination des seniors organisée à Négrondes par la préfecture avec le concours de la gendarmerie nationale

**12 octobre** : Comité Départemental pour reconnaissance de perte de récoltes suite au gel de printemps sur les productions : kiwis, pommes, prunes, noisettes, et de perte de fonds sur les filières châtaigniers et kiwis

**14 octobre** : Signature de la convention « opération de revitalisation du territoire » (ORT) de Thiviers et inauguration de l'espace France Services de Thiviers

**17 octobre** : Signature par Messieurs Stanislas GUERINI, ministre de la transformation et de la fonction publiques, et François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur de la Banque de France, d'une convention de partenariat avec le réseau France Services, dans lequel les procédures de la Banque de France deviennent accessibles à titre expérimental jusqu'au printemps 2023 dans 8 départements, dont la Dordogne

**18 octobre** : Réunion d'échanges avec les représentants de la filière bovine sur l'application de la loi EGALIM

**18 octobre** : Autorisation de reprise progressive et sous conditions de l'activité de la poudrière MANUCO/EURENCO de Bergerac après l'accident d'août

**18 octobre** : Signature de la convention « opération de revitalisation du territoire » ORT de Mussidan

**23 octobre** : Comice agricole de Lanouaille, l'un des plus anciens du Périgord

**24 octobre** : Signature de la convention « opération de revitalisation du territoire » ORT de Montpon-Ménéstérol

**25 octobre** : Cellule départementale de crise sur la grippe aviaire

**26 octobre** : COPIL tuberculose bovine

**26 octobre** : Congrès de l'union départementale des maires de Dordogne (UDM24) à Boulazac Isle Manoire



## Novembre

**10 novembre** : Installation du comité départemental des services aux familles en vue du renouvellement du schéma départemental des services aux familles, visant notamment le développement des solutions d'accueil pour les jeunes enfants et la mise en place de dispositifs de soutien à la parentalité

**12 novembre** : 34<sup>e</sup> cérémonie Eclats du sport récompensant les sportifs du département s'étant illustrés, quelle que soit leur discipline, de 2020 à 2022

**14 novembre** : Réunion organisée par le SMD3 à l'intention des présidents d'EPCI sur le passage à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI)

**15 novembre** : Inauguration de la microfolie de Mussidan (2<sup>e</sup> à ouvrir en Dordogne après celle de Monpazier)

**16 novembre** : Lancement des consultations territoriales relatives au plan « 200 brigades »

**17 novembre** : Lancement à Nontron des concertations locales dans le cadre du conseil national de la refondation (CNR) santé

**23 novembre** : Comité départemental pour reconnaissance de perte de récolte suite à sécheresse sur prairie

**25 novembre** : Signature du contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec la commune de Coulounieix-Chamiers



## Décembre

**9 décembre** : Réunion du comité départemental de sortie de crise, animée par la DDFIP, en présence de Monsieur Stéphane TOURTE adjoint au Conseiller national à la sortie de crise

**9 décembre** : Inauguration du centre de secours de Brantôme

**16 décembre** : Réunion de restitution aux grands élus du département du complément d'étude relatif au contournement de Périgueux



**SÉCURITÉ  
ET  
GESTION DE CRISE**

## Intempéries du 20 juin 2022

### L'ouest du département touché par un violent épisode de grêle

Un épisode de grêle accompagné de rafales de vent et de pluie s'est abattu sur le département de la Dordogne le 20 juin 2022 à partir de 22 heures, impactant plusieurs communes situées dans une zone d'une longueur de 35 km, à l'ouest du département entre La Roche-Chalais et Ribérac.

55 communes ont été touchées par le phénomène endommageant les toitures, les voitures et les cultures.



Le secteur de Vanxains / Ribérac a été plus particulièrement exposé puisque ce sont plus de 1000 habitations qui ont été touchées.

Les sapeurs-pompiers ont réalisé 440 interventions pendant la nuit. Au plus fort de l'évènement, 155 sapeurs-pompiers ont été engagés.

Des équipes des SDIS des départements limitrophes ainsi que de Normandie ont été mobilisées auxquelles il faut ajouter un détachement de la formation militaire de la sécurité civile (FORMISC).

Ces équipes, ajoutées aux services de la DDT et de la DDETSPP se sont mobilisées afin de procéder aux opérations de déviations et dégagement de routes, de déblaiement, d'assèchement et d'aide au bâchage, ainsi qu'au relogement des personnes touchées (en lien avec les associations de protection civile).

Par ailleurs, une cellule psychologique a été mise en place pour prendre en charge ces populations durement affectées, matériellement et psychologiquement.

Lors de cet épisode, 12 000 clients ENEDIS ont été privés d'électricité, mais également 1 500 clients Orange privés de ligne fixe et 5 000 personnes privées d'internet ou de connexion mobile. La mobilisation des services de l'État, des collectivités locales et des partenaires a permis de limiter au maximum les dysfonctionnements.

Les services de l'État se sont mobilisés pour aider les communes, les agriculteurs, les entreprises et les citoyens victimes de sinistres.

Suite à cet épisode, 26 communes ont obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'inondation et coulée de boue.

A la suite de ces événements climatiques ou géologiques particulièrement graves ayant occasionné des dommages à certains biens **non assurables** des collectivités territoriales et de leurs groupements, ces dernières ont pu solliciter auprès de la préfecture la **Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des Evènements Climatiques ou géologiques (DSEC)** prévus à l'article L. 1613-6 du CGCT.



# Sécurité et gestion de crise

C'est ainsi que les services de la préfecture ont accompagné les collectivités impactées, dans le dépôt de leur dossier, et les services de la DDT se sont déplacés sur site pour évaluer, en lien avec les services des collectivités les dégâts éligibles.

12 collectivités se sont donc vu attribuer un montant total de DSEC de 380 344 € le 28 décembre 2022.

En outre, le ministère de l'agriculture a mis en œuvre un fonds d'urgence pour accompagner les exploitations agricoles les plus touchées et aider les exploitants en extrême difficulté, dont la trésorerie ne permettait plus de faire face aux dépenses immédiates nécessaires à la poursuite de leur activité et aux besoins essentiels du foyer. D'un montant de 40 M€ au niveau national, 198 exploitants agricoles de Dordogne ont bénéficié de 3,61 M€ d'aides. Les sommes versées sont allées de 3000 à 45000€ par exploitant.



La mutualité sociale agricole (MSA) a débloqué une enveloppe pour prendre en charge les cotisations des agriculteurs sinistrés, à hauteur de 2,1M€.

Le directeur départemental des finances publiques a appliqué un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties aux agriculteurs sinistrés, à hauteur de 2,75M€.

La DDETSPP a également validé 16 demandes d'activité partielle pour 16 entreprises sur la zone du Ribéracois, avec 205 484 € d'indemnisation versés au 31 décembre 2022.

Ces différentes aides de l'État sont ainsi venues compléter les indemnisations incombant d'abord aux assurances pour les dégâts causés par la grêle.



## Feux de forêts de l'été 2022

L'été 2022 a été marqué par de nombreux incendies, les principaux feux ayant touché les communes de La Roche-Chalais, Parcoul-Chenaud, Molière, Menesplet, Eygurande et Gardedeuilh.

La mobilisation rapide des renforts extra-départementaux par la mise à disposition de moyens terrestres et aériens aux côtés des pompiers de la Dordogne a été déterminante.



### Chiffres-clés

Le département de la Dordogne est le troisième département forestier de France et le quatrième en termes de départs de feux. Sa couverture boisée représente 45 % du territoire, soit 420 000 hectares. L'été 2022 a été le deuxième été le plus chaud depuis 1900, le département a connu un déficit pluviométrique conséquent.

6300 sapeurs pompiers professionnels, volontaires et autres agents du SDIS ont été déployés pour faire face à 76 départs de feu, dont 40 uniquement dans la zone de la forêt de la Double dévastant 424 hectares au 30 septembre 2022.

L'engagement des Canadair CL 415 et des Dash 8 a été un élément déterminant dans la lutte contre ces incendies en limitant rapidement leur propagation. Cela témoigne de l'efficacité de la mise à disposition de moyens aériens, au plus près des secteurs où le danger d'incendie existe.



## Lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

### Deux crises successives en Dordogne en 2022

Le département de la Dordogne a connu deux épisodes de grippe aviaire (virus H5N1) au cours de l'année 2022 :

- au printemps : ont été décomptés 59 foyers et 20 abattages préventifs autour de ces foyers, entraînant le placement en zone réglementée d'une grande partie du département et le déclenchement des demandes d'indemnisations, sanitaires sur les abattages, et économiques sur l'ensemble des élevages de volailles en zone réglementée.
- à l'automne : ont été décomptés 8 foyers et 5 abattages préventifs, entraînant la mise en œuvre d'une zone réglementée au périmètre géographique plus resserré (Lunas et St-Géniès), et, en corollaire, le déclenchement de nouveaux dossiers d'indemnisation.

Face à ce contexte, administrations et professionnels se sont régulièrement réunis, à partir du mois d'avril 2022 et encore en 2023, afin de faciliter la gestion de crise et en tracer les perspectives de sortie.

Le contexte épidémiologique observé sur l'année 2022 a conduit le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à renforcer les mesures de gestion relatives à l'IAHP. La mortalité significative au sein de la faune sauvage sans discontinuité à partir de la mi-mai 2022 sur le territoire national et la survenue de nouveaux foyers en élevage en automne ont contribué au maintien du niveau de risque élevé.



En Dordogne, la mise en œuvre de la feuille de route IAHP a fait l'objet d'un audit de la Commission européenne en septembre 2022, en amont de la deuxième crise. Les conclusions de cet audit ont mis en exergue, notamment, la nécessité de travailler sur les mesures de biosécurité avec l'ensemble des acteurs de la filière. Pour accompagner cette progression, la DDETSPP met en œuvre des actions de prévention (création d'un dépliant d'information à destination des éleveurs sur le thème de l'IAHP) mais également des actions de contrôle.

Parallèlement, la recherche pour obtenir un vaccin a progressé en 2022, la première campagne de vaccination des palmipèdes en production est annoncée pour le mois d'octobre 2023. Des réunions d'informations des éleveurs sont en préparation au niveau de la Chambre d'Agriculture.



#### Chiffres-clés

59 + 8 foyers

20 + 5 exploitations dépeuplées

Montant total versé au titre sanitaire : crise de printemps : 5 311 717 €

Montant total versé au titre sanitaire : crise d'automne : 644 118,32 €

# Sécurité et gestion de crise



Zoom sur le dépliant d'information à destination des éleveurs

### PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

*Penser à :*

- Sortir les carnets d'élevage des INUAV avant la désinfection D0
- Les informations sur les INUAV actifs au moment de la suspicion
- Les informations sur les animaux atteints (date d'apparition et types de symptômes, âge...)
- Les informations sur les éventuelles collectes d'œufs, les fournitures en gaz, en aliments et le passage de l'équarrissage
- Les informations sur les mouvements de personnes, de véhicules et de matériels
- Les informations sur les précédents lavages, nettoyages et désinfections

*Se munir :*

- Des carnets d'élevage des INUAV avant la désinfection D0
- Des fiches ICA

### PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER INDEMNISATION

*Acompte :*

- Décharge écrite et signée par le (ou les) propriétaire(s) des animaux
- RIB dont l'adresse correspond au SIRET
- Factures d'achat et bons de livraison des animaux
- Récépissé, copie ou duplicata de la télé-déclaration de la mise en place
- Fiches d'élevage, de gavage ou de ponte de tous les lots d'animaux abattus
- Relevés des stocks d'œufs, le cas échéant
- Numéro INUAV des lots abattus
- Certificat ou attestation de qualité, le cas échéant
- Attestation comptable dans le cas des filières courtes

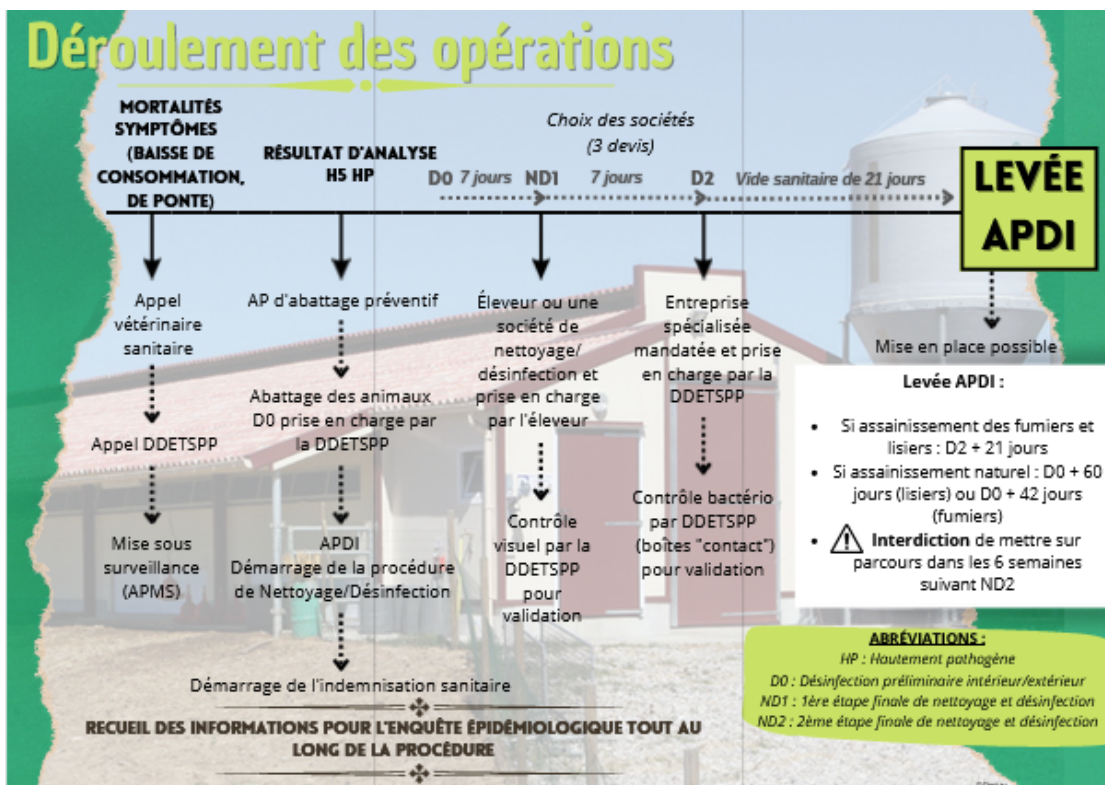
*Solde :*

- Factures d'achat d'aliments, de la litière et de produits détergeants et désinfectants
- Plan ou attestation de déclaration des surfaces de vos bâtiments
- Déclaration ou tout autre document permettant la détermination de la ration journalière en aliment litière

### Déroulement des opérations lors d'une découverte d'un foyer IAHP en élevage avicole

**PRÉFET DE LA DORDOGNE**  
*Edouard Lapeyre*  
 Santé et Protection Animales  
 13 rue du 24ème RI - Bât. H - CS 63000  
 24024 PÉRIGUEUX CEDEX  
 Tél : 05.53.03.66.73  
 Mail : ddetapp-lahp@dordogne.gouv.fr

DDETSPP de Dordogne





## Lutte contre la tuberculose bovine

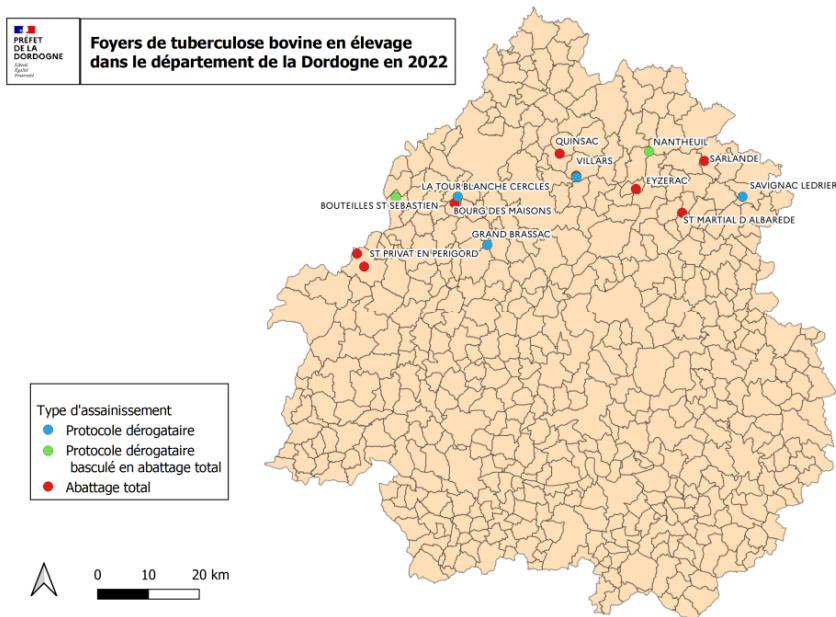
### Diminution du nombre de foyers en élevage bovin pour la campagne 2021 / 2022

En 2022, la DDETSPP a déployé un plan départemental de lutte contre la tuberculose bovine en y associant les partenaires et représentants professionnels de la filière bovine.

Avec 14 foyers déclarés, l'année 2022 a enregistré une baisse du nombre de foyers en élevage par rapport à la campagne de prophylaxie précédente 2020/2021, quand 29 foyers avaient été recensés.

La stratégie adoptée dans le cadre du plan s'articule autour de 3 axes :

- l'élevage : les modalités de dépistage sont adaptées suivant une analyse de risque effectuée pour cibler les cheptels sensibles, lesquels font l'objet d'un suivi renforcé, basé sur le cumul de 2 tests, par intradermotuberculination et par interféron gamma. Les autres cheptels bovins, soumis également à la prophylaxie mais non considérés comme « sensibles », n'ont à effectuer que la seule analyse par intradermotuberculination. Pour un élevage foyer, l'entrée dans un protocole dérogatoire d'abattage sélectif n'est rendue possible qu'à la suite d'une conclusion favorable donnée à l'enquête d'éligibilité préalable, laquelle évalue notamment le niveau de biosécurité de l'exploitation ;
- la faune sauvage : le dispositif national de surveillance de la contamination de la faune sauvage à la tuberculose bovine (dispositif SYLVATUB) est appliqué sur deux niveaux : la surveillance, pour calculer le taux de prévalence de la maladie dans la faune sauvage, soit 5,5 à 6 %, suite aux résultats des analyses réalisées sur 444 blaireaux (dont 29 positifs) et 331 sangliers (dont 6 positifs), et la lutte dans les zones géographiques où la pression d'infection dans la faune sauvage est la plus importante (3 opérations menées en 2022 avec du piégeage renforcé et du tir de nuit, ayant abouti à l'identification de 10 blaireaux positifs) ;
- la biosécurité : les enquêtes menées ont mis en exergue un progrès sur certaines mesures de protection des élevages et ont permis d'identifier des points bloquants, qui font partie d'un projet d'expérimentation régional en 2023.



#### Chiffres-clés

14 foyers

291 bovins abattus en abattage diagnostique

4 élevages en abattage sélectif (249 bovins abattus), 10 en abattage total (1200 bovins abattus)

1 368 877 € versés aux éleveurs pour l'indemnisation des foyers et des abattages diagnostiques

## Actions en faveur des réfugiés ukrainiens

### La Dordogne : terre d'accueil et d'intégration des ressortissants ukrainiens

Le 24 février 2022, la Russie déclarait la guerre à l'Ukraine, avec pour conséquence notamment le départ d'Ukraine de centaines de milliers de personnes. L'ensemble des pays européens s'est doté d'une réglementation facilitant l'accueil des ressortissants ukrainiens en exil sur son territoire, en créant un statut spécifique de « bénéficiaires de protection temporaire » (BPT). La France s'est engagée aux côtés de ses partenaires européens, et ce sont un peu plus de 100 000 personnes qui ont été accueillies en France en 2022.

La Dordogne a participé à cet élan d'accueil, dès le mois de mars 2022, via des dons des habitants, des engagements bénévoles dans les hébergements, des prêts de logements dits « citoyens », la dispense de cours de français.

Rapidement, les services de l'État ont structuré, d'une part, une plateforme d'accueil centralisée, portée par l'association APARE et d'autre part, un centre d'accueil des arrivées, en lien avec l'établissement public départemental de Clairvivre, à Salagnac.

Les bénéficiaires de protection temporaire (BPT) sont accompagnés par 4 associations du territoire (Atelier, APARE, ASD et FTDA) et par des bénévoles dans leur parcours vers le logement et l'emploi.

Depuis mars 2022, 120 ménages ont été accompagnés sur l'ensemble du territoire. Au 31 janvier 2023, 86 ménages étaient en cours d'accompagnement en Dordogne. L'accompagnement



prodigué est global, il prend en compte l'ensemble des problématiques identifiées dans le parcours et l'intégration du ménage : environnement, accès aux droits, autonomie, niveau de français, scolarisation des enfants, parentalité, état psychique et état somatique.

La scolarisation des enfants ukrainiens dans les écoles, collèges et lycées du département s'est effectuée grâce aux dispositifs existants pour les élèves allophones. Les ménages ukrainiens y sont très attachés pour retrouver une sensation de « normalité ».

Outre un accompagnement aux devoirs possible par des professeurs bénévoles dans certaines communes, pour les élèves relevant du premier degré, trois professeurs des écoles spécialisés itinérants sont déployés sur le département et chargés d'évaluer les élèves dans leur langue maternelle suite

à leur inscription dans une école. Le rôle de ces trois enseignants est d'enseigner le français langue seconde (ou de scolarisation) avec pour objectif de permettre à l'élève d'accéder progressivement à une autonomie dans le contexte scolaire et de favoriser son intégration dans son nouvel environnement.

Dans le second degré public, les élèves ukrainiens bénéficient d'heures de français langue de scolarisation prodiguées par des professeurs possédant une certification complémentaire en français langue de scolarisation (13 en Dordogne) ou bénéficiant de l'UPE2A (4 collèges, 2 lycées professionnels et l'EREA).

Certains ménages envisagent de s'installer plus durablement en Dordogne et souhaitent intégrer un logement autonome et pérenne, ainsi qu'accéder à l'emploi. Ils sont donc accompagnés en ce sens par les associations.

Les bailleurs sociaux et les associations caritatives, tout comme l'élan citoyen, ont apporté un concours déterminant à la qualité de l'accueil des ressortissants ukrainiens dans notre territoire.



# Sécurité et gestion de crise

Pour soutenir l'engagement citoyen, l'Etat a débloqué un soutien financier de 450 € par mois et par ménage pour les 90 premiers jours d'accueil, puis de 5 € par jour passée cette période.

Une réunion mensuelle rassemblant, sous l'égide du secrétaire général de la préfecture, les services de la préfecture, la DDETSPP, la DD-ARS, la CAF, la CPAM, le conseil départemental, la direction des services départementaux de l'Education nationale, Pôle emploi et l'association référente APARE permet de réaliser un suivi des situations, des arrivées et des parcours.



## Chiffres-clés

La plateforme d'accueil a reçu, orienté et renseigné, au 31/01/2023, 595 ressortissants ukrainiens. Le centre de Clairvivre a, quant à lui, accueilli, en 2022, 62 personnes représentant 34 ménages.

S'ajoutent aux personnes accueillies dans ce sas d'urgence, 153 personnes hébergées à titre gracieux dans des logements citoyens autonomes, représentant 52 ménages et 135 personnes hébergées chez des hôtes en cohabitation citoyenne, représentant 79 ménages. Ces hébergements sont répartis dans 74 communes de Dordogne et représentent 131 logements mobilisés.

Les compositions familiales sont en moyenne de 3 personnes, majoritairement des femmes avec leurs enfants. Parmi eux, les élèves recensés dans des établissements d'enseignement périgourdiens étaient répartis comme sur la tableau suivant :

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée	Total
16/06/22	27	61	30	7	125
16/12/22	13	49	25	7	94

Depuis novembre 2022, une dizaine de demandes de regroupement familial ont été formulées pour accueillir les aïeux, maris ou fratrie d'adultes.

Pour accompagner le parcours vers le logement des ménages ukrainiens, une commission de relogement adapté spécifique a été mise en place par la DDETSPP, réunissant les bailleurs et les associations d'accompagnement. En 2022, cette commission a examiné 68 dossiers différents, pour 213 examens de situation.



## Zoom

L'APARE est un partenaire central de l'État dans cet accueil. Sa directrice a réalisé une entrevue sur France Bleu le 24 février 2023, où elle présente la plateforme, ses missions et le travail conjoint avec l'État :

<https://www.francebleu.fr/infos/international/guerre-en-ukraine-un-an-apres-595-ukrainiens-vivent-en-dordogne-et-les-arrivees-continuent-7298753?xtmc=spettnagel&xtnp=1&xtCr=1>

## Sécurité routière

### 2022 : moins d'accidents mais autant de tués que l'année précédente sur les routes de Dordogne

Même si le nombre d'accidents de la route et de blessés diminuent respectivement de 10 % et de 15 %, le nombre de personnes tuées en 2022 est identique à celui de 2021 avec 31 victimes dénombrées.



La dégradation inquiétante des comportements de certains usagers de la route, observée en 2021, se confirme avec une hausse de 10 % du nombre d'infractions alcoolémie entre 2021 et 2022 et 17 % pour les stupéfiants.



90 % des accidents mortels se produisent à moins de 15 km du lieu d'habitation et 97 % ont lieu sur des routes départementales ou communales.

Les causes principales des accidents mortels sont la conduite sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants (11 tués), suivies par la prise de médicaments (6 tués) et les malaises (5 tués).

L'inattention et le non-respect des règles élémentaires du code de la route sont les causes principales des accidents corporels.

En 2022, les usagers les plus touchés sont :

- Les seniors : L'accidentalité chez les seniors est en nette augmentation, avec 12 tués (contre 9 en 2021). Les 6 hommes et 6 femmes décédés dans un accident de la route représentent ainsi 39 % de la mortalité 2022.
- Les 2 roues motorisées : 9 tués parmi ces usagers en 2022 soit 4 de plus qu'en 2021.
- Les jeunes : 6 tués chez les moins de 25 ans. La vitesse, l'alcool et les stupéfiants sont les causes principales des accidents mortels dans cette tranche d'âge.
- Le risque routier professionnel : 74 % des conducteurs présumés responsables d'accidents mortels habitent à moins de 20 km du lieu de l'accident. Cela concerne les accidents se produisant lors d'un trajet domicile travail ou lors d'un trajet professionnel.



# Sécurité et gestion de crise

Les actions de lutte contre l'insécurité routière ont tout naturellement été focalisées sur ces catégories d'usagers, à l'exemple de plusieurs actions visant à sensibiliser les salariés sur les « risques routiers professionnels » mises en place auprès du SDIS 24, ENEDIS, CIAS Dronne et Belle, CIAS Périgord Limousin, Service Santé au Travail, CFA BTP et la préfecture.

Les actions de contrôles et de dissuasion ont été renforcées en ciblant les vérifications relatives à l'alcoolémie, la prise de stupéfiants et en luttant contre les grands excès de vitesse, en sortie des discothèques notamment.

En 2022, 6 948 candidats ont passé en Dordogne l'examen de permis de conduire B avec un taux de réussite de 65,28 %, auxquels il faut ajouter 1 635 candidats au permis moto et 1 574 candidats pour obtenir le permis poids lourds.



## Chiffres-clés

Evolution du nombre d'accidentés sur les routes de Dordogne

	2020	2021	2022
Accidents	157	217	195
Tués	19	31	31
Blessés	206	286	243

## Règlementation des armes

### Déploiement du nouveau système d'information sur les armes

La sous-préfecture de Bergerac pilote le pôle départemental des armes, chargé, pour tout le département, de la police administrative des armes et des armuriers.

En 2020, le service central des armes et des explosifs (SCAE), du ministère de l'Intérieur a initié la transformation numérique du contrôle des armes avec le déploiement du système d'information sur les armes (SIA). Cet outil vise 3 finalités :

- la sécurité, grâce à la traçabilité en temps réel des armes et de leurs éléments sur le territoire national,
- la simplification administrative : tant pour les détenteurs que pour les instructeurs,
- la dématérialisation : toutes les démarches sont désormais réalisées via les espaces personnels digitalisés des particuliers et professionnels.

Déployé auprès des armuriers depuis 2020, le SIA est opérationnel au sein des préfectures et accessible aux détenteurs d'armes (chasseurs) depuis le mois de février 2022.

La création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour toute acquisition ou cession d'une arme à feu par un chasseur puis sera progressivement déployé aux autres catégories de détenteurs, notamment les licenciés de tir ou de ball-trap, au cours de l'automne 2023. A terme, l'intégralité des détenteurs d'armes à feux devront avoir créé leur compte SIA.

En plus des armuriers et de la fédération départementale de chasse, les détenteurs peuvent bénéficier de l'accompagnement à la création de compte dans les points numériques de la préfecture et de la sous-préfecture de Bergerac. A titre d'exemple, 174 usagers ont été accompagnés par les agents du point numérique de la sous-préfecture de Bergerac en 2022.



#### Zoom sur l'opération nationale d'abandon d'armes à l'Etat

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur a organisé une opération d'envergure nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État et de régularisation de détention. Cette opération inédite a ouvert la possibilité pour les citoyens de se dessaisir, avec un formalisme allégé, des armes détenues sans justificatif ou bien de les conserver en les enregistrant dans le SIA.

Pour ce faire, les forces de sécurité et des agents des services préfectoraux ont assuré pendant huit jours en continu une permanence dans les commissariats de police de Bergerac et Périgueux et dans les brigades de gendarmerie de Nontron et Sarlat.

La simplicité des procédures, la proximité des points d'accueil et l'accompagnement de qualité des usagers ont été autant d'éléments permettant de faire de cette opération un grand succès. En huit jours, 1 852 armes ont été collectées dans le département et plus de 23 000 munitions récupérées. L'accompagnement individuel a permis la création de 418 comptes SIA correspondant à l'enregistrement de 1 035 armes à feux.

Certaines des armes abandonnées ont pu être identifiées comme présentant une haute valeur historique et patrimoniale et devraient de ce fait pouvoir échapper à la destruction qui leur était promise. Elles auront vocation, après expertise, à enrichir le patrimoine de nos musées périgourdins qui ont d'ores et déjà fait connaître leur intérêt.

# Sécurité et gestion de crise



## Chiffres-clés

43 222 détenteurs d'armes à de feux dans le département de la Dordogne

7 100 comptes chasseurs créés depuis le mois de février 2022 soit un ratio de 16,4 % de comptes créés.

La Dordogne est le 5<sup>ème</sup> département de France en nombre de comptes SIA créés.







# ECONOMIE ET EMPLOI

## Soutien aux filières d'avenir (France 2030, Destination France) en relais de France Relance

### Protéger, relancer, former et réformer

Le plan national de relance « France Relance » de 100 milliards d'euros, s'articulait autour de 3 volets, l'écologie, la compétitivité et la cohésion, et s'est déployé essentiellement de 2020 à 2022.

« France Relance » visait un retour au niveau d'avant-crise à l'été 2022, tout en préparant les acteurs économiques aux enjeux de long terme liés notamment aux transitions écologique et numérique et en visant un accroissement de la compétitivité des entreprises.

Les mesures du volet écologie de « France Relance » ont rencontré un réel succès en Dordogne, au travers des dispositifs destinés aux particuliers (dont bonus écologique, prime à la conversion des véhicules, MaPrimeRénov'), s'élevant au global à plus de 48 M€ mais aussi des collectivités par la reconversion de friches industrielles ou d'anciens immeubles dégradés, pour près de 4,4 M€. Ces mesures bénéficiant largement aux ménages périgourdins constituent l'essentiel des crédits du plan de relance déployés au titre du volet écologie, tandis que de nombreuses subventions sont également venues au soutien d'entreprises et de collectivités pour valoriser notamment la transition écologique, la décarbonation, le renouvellement forestier, la gestion des biodéchets, le réemploi, atteignant ainsi environ 116 M€ d'aides octroyées aux particuliers et aux collectivités.



Près de 1 450 entreprises périgourdines de toutes tailles ont, par ailleurs, été bénéficiaires de subventions « France Relance » afin de stimuler leur compétitivité, soutenir l'industrie et la relocalisation et encourager les exportations. En 2022, c'est principalement sur la numérisation des entreprises que l'accent a été porté pour accroître les bénéficiaires des crédits compétitivité du plan de relance en Dordogne. La baisse des impôts de production, échelonnée sur 2021 et 2022, constitue également un axe fort de France Relance en faveur des entreprises. Pour rappel, cette diminution des impôts a bénéficié à 3 800 entreprises en Dordogne.

« France Relance » a soutenu également le tissu économique et social local, au travers, par exemple, des aides à l'embauche du plan « 1 jeune, 1 solution » ou des dotations soutenant les projets des collectivités territoriales. L'évolution notable en 2022 des dépenses soutenues par le plan de relance au titre de ce volet cohésion concerne également le tourisme durable.

L'ensemble des acteurs institutionnels et économiques (parlementaires, principales collectivités et représentants des maires, Banque de France, chambres consulaires, syndicats représentatifs des salariés et des entreprises), sous le pilotage du préfet, a contribué à la mise en œuvre du plan de relance en Dordogne.

Le plan d'investissement France 2030, doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, a pris le relais du plan France Relance. Il doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique. La moitié des financements sont destinés à des acteurs émergents, et la moitié aux actions de décarbonation de l'industrie.



Ce plan poursuit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre et mieux produire, à l'horizon 2030. La décarbonation de l'industrie (objectif 3) rencontre l'intérêt des entreprises de Dordogne puisque des aides ont été demandées pour près de 15 M€ afin de baisser de 35% (entre 2015 et 2030) les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur.

Au titre de l'objectif 5 « produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides », 1,7 M€ avaient déjà bénéficié à des entreprises périgourdines en 2022.



## Chiffres-clés



Environ 354 millions de crédits « France Relance » :

- Écologie : plus de 116 M€ ;
- Compétitivité : près de 54 M€ dont 33,6 K€ de baisse des impôts de production pour 3 800 entreprises ;
- Cohésion : près de 184 M€ dont environ 16 M€ de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour soutenir les projets portés par les collectivités.

## Mesures en faveur des entreprises suite aux répercussions du conflit ukrainien

### Une activité économique dynamique en 2022, malgré les tensions sur les prix des matières premières et de l'énergie

L'année économique 2022 a été essentiellement marquée par la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, en raison de la forte hausse du taux d'activité résultant des différentes mesures de relances liées à la pandémie de Covid 19 mais également en raison du déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes en février 2022.



Ce fort relèvement du niveau des prix des matières premières et de l'énergie, conjugué à la pénurie de main d'œuvre disponible, ne se sont pas traduits par une rupture brutale de l'activité économique ; au contraire, en toute fin d'année, les principaux agrégats économiques mesurés mensuellement (variation des CA, variation des investissements, variation des exportations et marché immobiliers) ont marqué un retour à la normale de leurs taux d'évolution actant plutôt un atterrissage en douceur de la conjoncture économique locale.

Ces performances résultent notamment des aides mises en place par l'État visant à soutenir l'économie pendant les différentes périodes de confinement.

Pour faire face à la très forte hausse du prix de l'énergie, le gouvernement a institué dès juillet 2022 une aide visant à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité des entreprises particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine. Cette aide était d'abord à destination des entreprises grandes consommatrices d'énergie ayant subi une hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et/ou d'électricité entre mars 2022 et décembre 2022.

Seules 12 entreprises du département avaient déposé une demande d'aide au 31 décembre 2022. Sur la France entière, le constat était similaire, avec un nombre de demandes d'aide déposées très modeste.

**Un dispositif plus large a été mis en place, à compter du 1er janvier 2023, avec trois dispositifs d'aide, plus particulièrement adaptés aux plus petites entreprises, rencontrant de fait un succès plus important (50 % des entreprises ont demandé à bénéficier de ces aides dès les premières semaines de janvier).**



Le bouclier tarifaire est un dispositif qui permet de contenir la hausse des prix de l'électricité à 15 % à partir du 1er février 2023. Ce plafond permet d'éviter une augmentation très importante des factures d'énergie des entreprises.

Pour bénéficier du bouclier tarifaire sur l'entreprise doit avoir :

- Moins de 10 salariés.
- Un chiffre d'affaires inférieur à deux millions d'euros.
- Un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA.

Enfin, pour obtenir le bouclier tarifaire l'entreprise doit simplement se rapprocher de son fournisseur d'énergie et lui transmettre une attestation sur l'honneur d'éligibilité. Outre les plus petites entreprises ce dispositif concerne les particuliers, les petites collectivités locales, l'habitat collectif résidentiel...



### Chiffres-clés

Le niveau des chiffres d'affaires a crû de +10,0 % par rapport à 2021 et de +17,1 % par rapport à 2019. En ce qui concerne les investissements la hausse est de + 17,1 % par rapport à 2021 et de + 31,9 % par rapport à 2019.

Les exportations portées essentiellement par le secteur de l'industrie sont en hausse de + 13,9 % par rapport à 2021 et de + 35,2 % par rapport à 2019.

Enfin, le marché immobilier même s'il n'offre qu'une augmentation de +5,0 % par rapport à 2021 s'envole de +56,9 % par rapport à 2019.

## Lutter contre les tensions de recrutement dans l'emploi

### L'État au plus près des territoires et du monde économique pour réduire les tensions de recrutement

Les tensions de recrutement généralisées depuis la crise de la COVID ainsi que le décalage problématique entre les profils de demandeurs d'emploi et les offres, entraînent pour les entreprises, tous secteurs confondus, une difficulté à pourvoir leurs effectifs. Une liste de secteurs et métiers les plus en tension a été établie par le Ministère du Travail, afin d'encourager des actions ciblées.

Le cadre de l'instruction du 25 octobre 2021 pose les trois axes suivants comme prioritaires au titre de la réduction des tensions de recrutement :

- renforcer la montée en compétences et les reconversions des salariés,
- amplifier l'effort de formation des demandeurs d'emploi,
- remobiliser les demandeurs d'emploi de longue durée.



En Dordogne, ce plan a été décliné dans les instances de service public de l'emploi de proximité (SPEP) pilotés par les sous-préfets, avec des actions identifiées par arrondissement. Le bilan est le suivant :

- une dizaine de rencontres avec les entreprises volontaires du « Club 100 », sur tout le département, ont permis d'échanger sur les difficultés de recrutement qu'elles rencontrent et sur les actions qui à envisager pour y remédier, dans le cadre d'un plan d'actions mis en place avec le concours de Pôle emploi,
- le soutien financier à un projet de plateforme territoriale solidaire-ressources humaines dans le secteur médico-social portée par l'EHPAD de la Madeleine ;
- un travail de mise en cohérence de l'offre de formation, initiale et continue, en lien avec le conseil régional dans le cadre du comité territorial de formation ;
- la construction de réponses ciblées sur les sujets de mobilité et de santé, freins périphériques majeurs dans l'accès à l'emploi, en lien avec le conseil départemental. Ces actions sont financées dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et ont vocation à être approfondies en 2023.



#### Chiffres-clés

Actions en cours de déploiement par Pôle emploi Dordogne au titre du plan de réduction des tensions de recrutement (*sources de données : DGEFP - SI Pôle Emploi*)

	2022	variation avec 2019
Entrées en formations (Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle et collective, Action de formation préalable à l'emploi)	816	26%
Développement de compétences numériques (DELD)	15	67%
Les prestations (Valoriser son Image, Prépa compétence, Activ'projet)	1640	19%
Délais de recrutement (satisfaction des offres d'emploi déposées par les entreprises)	32.2 jours	gain de 9.4 jours



## Zoom

Le PTS 24 correspond au déploiement départemental d'une plateforme territoriale solidaire (PTS) en ressources humaines pour les structures du médico-social, développée initialement sur le Bergeracois.

Cette plateforme a vocation à permettre un travail collaboratif destiné à lutter contre l'absentéisme et les difficultés fortes de recrutement dans ce secteur d'activité. Elle est portée par l'EHPAD de la Madeleine et fait l'objet d'un financement de l'État à hauteur de 87 000 euros, de la Région de 100 000 euros et de l'agence régionale de santé de 50 000 euros.

La plateforme a été présentée dans chaque arrondissement et fait l'objet de points réguliers en service public de l'emploi de proximité (SPEP). La plateforme couvre, au 31 décembre 2022, 21 établissements et dispose actuellement d'un vivier de plus de 300 professionnels médicaux ou paramédicaux, auxquels peuvent recourir les établissements et services d'aide à domicile.

En outre, la PTS 24 mène des activités axées sur le repérage, la formation et l'accompagnement de publics demandeurs d'emploi ou très éloignés de l'emploi pour les amener vers les métiers du soin des personnes âgées, en lien avec le conseil départemental et Pôle emploi. Le projet intègre aussi le développement d'une équipe mobile « qualité de vie au travail » pour prévenir la dégradation de la condition physique et psychique des professionnels au sein des établissements et services.

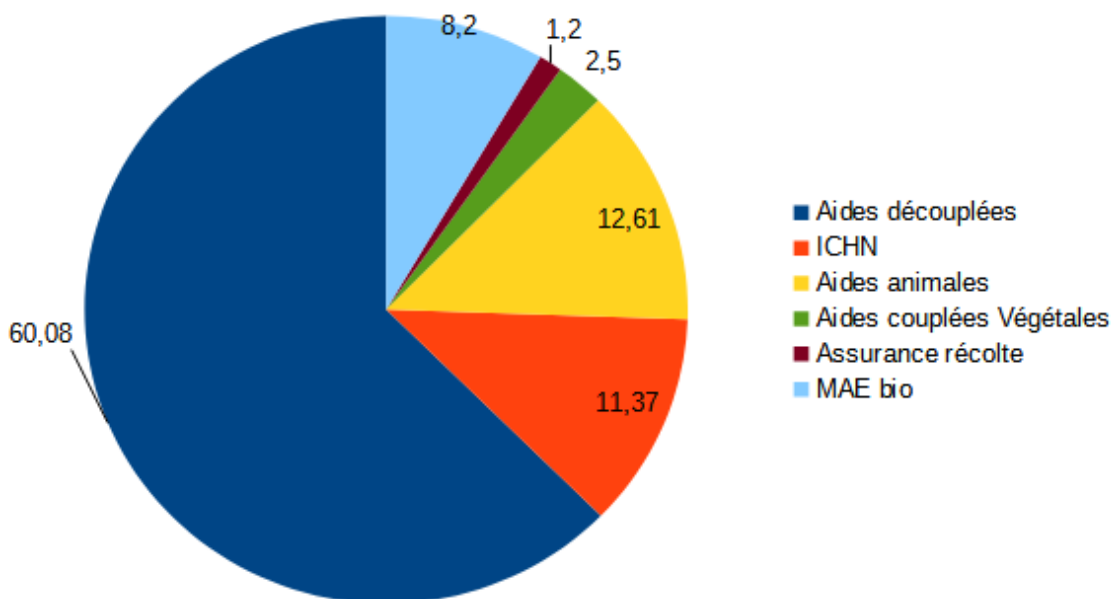


## Soutien à l'agriculture

### Le soutien à l'agriculture et la forêt en Dordogne en 2022 : des crises conjoncturelles sans précédent

Le principal accompagnement économique de l'agriculture reste en 2022 les aides versées au titre de la politique agricole commune (PAC). Cependant, pour certaines filières, des dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre pour soutenir les producteurs en raison de la survenue d'évènements climatiques forts : le gel du mois d'avril, la grêle du mois de juin, la sécheresse, l'impact des crises sanitaires liées notamment à la grippe aviaire.

**Les aides de la PAC** : en 2022, elles s'élèvent à plus de **96 millions d'euros pour les agriculteurs de la Dordogne**, répartis suivant les dispositifs suivants :





## Chiffres-clés

### Crise porcine

20 dossiers éligibles ont reçu 300 000 € (15 000€/dossier)

### Plan de résilience mesures « alimentation animale »

Parmi les mesures du plan de résilience économique et sociale, la mesure « alimentation animale » avait pour objectif d'absorber une partie des hausses des coûts de l'alimentation animale dues aux perturbations engendrées par la guerre en Ukraine.

665 dossiers ont reçu une aide pour un montant total de 2 millions d'euros (un peu plus de 3 000 €/exploitant)

### Gel 2022

Les filières kiwis, noisettes, prunes de table et d'ente ont subi le gel. En plus de la reconnaissance au titre des calamités agricoles, une aide d'urgence a été déployée par le ministre en charge de l'agriculture avec une enveloppe de 200 000 € distribuée à 28 exploitants

### Grippe aviaire 2022

313 dossiers instruits par la direction départementale des territoires ont bénéficié de 3,3 millions d'euros d'aides payées par FranceAgrimer, en plus des indemnisations sanitaires qui se sont élevées à 5,9 millions d'euros pour les 2 épisodes de crise advenus en 2022.

### Dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Dégrèvements à hauteur de 2,75 millions d'euros pour l'aléa grêle et à hauteur de plus de 4 millions d'euros pour l'ensemble des aléas grêle, sécheresse et gel.

### Remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN)

Ce remboursement partiel s'applique à l'accise sur le gazole non routier (GNR), le fioul lourd, les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et à l'accise sur les gaz naturels acquis pour les travaux agricoles et forestiers sur les livraisons effectuées au titre de l'année 2021.

Au titre de l'année 2022, ce sont ainsi 2 551 dossiers de demande de remboursement partie de TICPE et de TICGN qui ont été traités pour un montant de 4,43 millions d'euros.

### Grêle 2022

Fonds d'urgence grêle : 3,6 millions d'euros versés aux agriculteurs de Dordogne touchés par les intempéries du 20 juin 2022.

Au titre du plan de relance, dans le cadre du volet sanitaire applicable à la forêt, pour faire face aux mortalités sur résineux suite aux dégâts de grêle, 119 dossiers ont été déposés pour 1 500 ha, représentant un montant total d'aide aux exploitants forestiers estimé à 2,4 millions d'euros.





# DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

## Soutien à l'investissement public local

En 2021 et 2022, les dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales ont permis de participer à la résilience et la relance de l'économie. Elles témoignent du soutien de l'État pour encourager les projets d'investissement des collectivités locales. Cet effort se poursuit en 2023, notamment avec la création du Fonds Vert.

### Synthèse de l'activité 2022

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), en hausse de 3% par rapport à 2021, s'élève en Dordogne à **15 373 312 €** et a permis de financer **425 opérations** parmi lesquelles 39 ont perçu une subvention supérieure à 100 000€. A titre d'exemple, citons les opérations liées à la transition écologique, tels que les projets de rénovation énergétiques de bâtiments publics, ou encore les opérations d'aménagement de centres-bourgs.



Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), sur proposition du préfet de la Dordogne, la Préfète de région a validé **22 opérations** représentant un total de **5 343 920€**. La DSIL a vocation à soutenir en priorité les opérations inscrites dans des démarches contractuelles avec l'État (actions inscrites aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE), de plan Etat-Région (CPER) ou aux dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain).

Les subventions attribuées à ce titre viennent ainsi appuyer la réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux et correspondant à un véritable projet de territoire.



La dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) a été mobilisée à hauteur de **2 054 992€** pour soutenir 2 opérations : la réparation du pont de l'Isle à Ménesplet et la réhabilitation et l'extension du centre départemental de tennis à Trélissac.

Enfin le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) constitue un autre instrument financier de l'Etat au service de l'aménagement du territoire. L'État a participé à hauteur de **656 205€** en subvention d'investissement et de **1 466 190€** pour concourir aux frais de fonctionnement de chacun des espaces **France Services** et des **Fabriques de territoire**, pour aider au financement des jeunes diplômés recrutés dans le cadre du **volontariat territorial en administration (VTA)** et des chefs de projets **Petites Villes de Demain (PVD)** ou encore pour soutenir les territoires touristiques labellisés **Destination France**.



### Zoom sur la modernisation de l'éclairage public

La DETR permet, entre autres, de participer à la modernisation de l'éclairage public pour éradiquer des luminaires appelés « boules », énergivores, inefficaces pour éclairer l'espace public et préjudiciables pour la biodiversité. Le changement par de nouveaux luminaires à LED concourt à la transition énergétique et permet de diminuer la facture d'énergie de la collectivité. Cependant, les économies réalisées sur la facture d'énergie ne suffisent pas à obtenir un rapide retour sur investissement. Aussi, la contrepartie financière de l'État, via la DETR, vient aider à faire passer ce temps de retour à moins de 20 ans en moyenne.

En 2022, ce sont 43 communes qui ont été subventionnées à hauteur de 20 % pour leur projet de modernisation de l'éclairage, soit un montant total de 343 106 €.

# Développement des territoires

## Les contrats de relance et de transition écologique

### Une ambition pour la transition écologique et la cohésion des territoires

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Signé pour 6 ans, il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.



Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Évolutif et intégrateur, il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités.

En Dordogne, cinq périmètres de CRTE ont été définis :



Les 5 CRTE du département ont été signés entre juillet et décembre 2021 avec un accompagnement des collectivités dans la phase d'élaboration des CRTE par de l'ingénierie mise à disposition par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) ou le soutien financier d'études. 1405 projets ont été identifiés.

Les conventions financières 2022 révèlent un accompagnement de l'État au titre des subventions de droit commun de plus de 16M€ dont plus de 54 % ont bénéficié à des actions relevant de l'axe cohésion des territoires, 26 % pour l'axe développement économique et 20 % au titre de la transition écologique.



### Chiffre-clé

16 M€ de subvention d'État (DETR, DSIL, FNADT)

## Action cœur de ville et Petites villes de demain

### Les programmes Action cœur de ville (ACV) et Petites villes de demain (PVD) : accompagner la redynamisation des centralités du territoire rural

Le programme **Action cœur de ville**, initié en 2018 au profit des communes de plus de 20.000 habitants, s'est poursuivi en 2022 pour les deux villes lauréates de Dordogne : Bergerac et Périgueux. Ce sont près de **30 millions d'euros** qui ont été engagés par les principaux partenaires du programme (Etat, Banque des Territoires, Action Logement, et ANAH) depuis le début du programme sur des opérations situées dans ces deux agglomérations.

Les partenaires du programme poursuivent l'accompagnement des communes, dans le cadre des opérations de revitalisation du territoire (ORT), s'agissant des **67 actions** dans les domaines du commerce et de l'économie (22), du patrimoine (14), du logement (13), des services (12) et de la mobilité (6) identifiées en lien avec leur intercommunalité.

Fort du succès rencontré par le programme ACV, le gouvernement a lancé le **programme Petites villes de demain** qui bénéficie à 20 communes de moins de 20.000 habitants du département.

Après la signature au printemps 2021 d'une convention d'adhésion entre l'État, la commune et sa communauté de communes pour chacun des 13 territoires PVD (*hachurés sur la carte*), 11 conventions-cadre valant ORT, outil dédié à la redynamisation des centralités, ont été signées en 2022.

Le déploiement des 13 chefs de projet, chargés d'élaborer et mettre en place le projet de redynamisation de chaque territoire PVD, est désormais achevé avec un **soutien financier de l'État** (Agence nationale de cohésion des territoires et Banque des Territoires) à **hauteur de 75 %**.





## Chiffres-clés

Près de 30M€ d'engagement financé de l'État sur le programme Action coeur de ville.

Recrutement de 13 chefs de projet financés par l'État à hauteur de 75 % représentant 407 056 €



## Zoom sur Action Coeur de Ville

### Le pôle des services mutualisés ALIENOR :

8000m<sup>2</sup>, 13 institutions, plus de 300 salariés

Coût : 17,2 M€

Subvention d'État : 2,1 M€

Livraison : avril 2023

### Le centre événementiel de Bergerac :

2500m<sup>2</sup>, 2000 personnes assis / debout, des gradins rétractables, une scène équipée, des salles de réunion

Coût : 14,4 M€

Réalisation : mi 2023 - mi 2025

Subvention DSIL : 3 399 611€ et une inscription au CPER de 2,475 M€



# Développement des territoires

## France Services

Quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, chaque citoyen doit pouvoir être accueilli en un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour accomplir des démarches du quotidien à moins de 30 minutes de son domicile : c'est la raison d'être des espaces France Services.

Dans chaque espace France Services, chaque citoyen a accès aux démarches de 9 partenaires nationaux (La Poste, Pôle emploi, CNAF, CNAM, CNAV, MSA, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques). La Dordogne participe, depuis la mi-novembre 2022, à l'expérimentation d'un partenariat du réseau France Services avec la Banque de France aux côtés de 8 autres départements.



Les collectivités porteuses bénéficient de 35 000€ par an et ont pu percevoir de la DETR ou de la DSIL pour leurs dépenses d'investissement liées à la création d'une structure France Services.

Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge par l'Etat.

Les Français peuvent également être accompagnés par un conseiller numérique France Services dans l'appropriation des usages numériques quotidiens pour une plus grande autonomie : prendre en main un équipement informatique, gérer des courriels, naviguer sur internet, apprendre les bases du traitement de texte, créer et gérer des contenus numériques...



### Chiffres-clés

Grâce aux **2538 France services** labellisées au 1er janvier 2022, 99,4% des Français disposent d'un espace France services à moins de 30 minutes et 94 % sont satisfaits de l'accompagnement en France Services.

En 2022, **36 espaces France Services** sont labellisés en Dordogne contre un objectif initial de 33 :

- 28 labels publics et 8 privés, majoritairement en milieu rural ;
- 3 structures labellisées au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville : Bergerac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ;
- 2 Maisons de l'État : Nontron (première structure portée par un service de l'Etat de Nouvelle-Aquitaine à être labellisée France services) et Sarlat ;
- 5 France Services postales, 2 portées par la MSA et 2 par des centres sociaux ;
- 1 bus itinérant labellisé en janvier 2022 et porté par la communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir ;
- 1 France Services située à proximité immédiate de l'établissement public départemental (EPD) de Clairvivre qui accueille et accompagne des personnes adultes handicapées.

**Les espaces France Services de Dordogne accompagnent en moyenne 8 personnes par jour** depuis le début de l'année.

- 46 % de ces demandes ont été traitées lors de visites spontanées et 30 % sur rendez-vous.
- 74 % des démarches sont finalisées en une visite.
- Plus de 95 % des usagers sont satisfaits de l'accompagnement en France Services.

Dans le cadre du volet numérique du plan de relance, 4000 conseillers numériques France Services sont déployés dans les collectivités territoriales, des associations, des tiers-lieux.

**La Dordogne bénéficie de 31 postes de conseillers numériques répartis sur l'ensemble du territoire avec un soutien financier de l'État de 50 000 euros par poste et une prise en charge des frais de formation.**

**3 France services** sont situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville et 2 dans une Maison de l'État. Une France Services itinérante, portée par la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a été labellisée en janvier 2022.

# Développement des territoires

## Volontariat territorial en administration

Le volontariat territorial en administration (VTA) est un outil d'ingénierie au service des collectivités locales rurales pour la réalisation de leur projet de développement. Il consiste à soutenir les collectivités rurales pour les inciter à embaucher de jeunes diplômés grâce à une aide financière. Il permet en outre d'accompagner un jeune diplômé vers l'emploi et dans le financement de ses dépenses d'installation (mobilité, logement, premières fournitures) grâce à une aide de 5 000€ et à orienter les jeunes diplômés des établissements d'enseignement supérieur vers des territoires ruraux ayant besoin de leurs compétences pour mener à bien leurs projets.

Mis en place par le Gouvernement dans le cadre de l'Agenda rural, les VTA soutiennent les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aident à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leurs besoins. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements publics, notamment ceux offerts par l'État.

Les collectivités territoriales rurales bénéficient des compétences de jeunes diplômés d'un BAC+2 minimum, de 18 à 30 ans, le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Une subvention de l'État de **20 000 €**, dont 5 000€ sont reversés au chargé de mission, est versée pour chaque poste créé.

**6 recrutements** sont intervenus en Dordogne au cours de l'année 2022 au profit de la communauté de communes du Périgord Ribéracois (2), la communauté d'agglomération Bergeracoise (CAB), la commune Coly St Amand, le PNR Périgord Limousin et le syndicat mixte du Pays de l'Isle.



### Chiffres-clés

Au niveau national, **550 VTA** ont été recrutés en 2022.

Une aide globale de **90 000 €** a été allouée aux collectivités de la Dordogne qui ont candidaté au dispositif VTA en 2022.



### Zoom

Recrutement d'un jeune volontaire par le Parc naturel régional Périgord-Limousin pour une mission de chef de projet junior « transition énergétique et Réserve internationale de ciel étoilé », dans le cadre du projet du plan Climat - Air - Energie territorial (PCAET).

## Déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile

La couverture numérique des territoires constitue une avancée majeure au service de la cohésion, de l'attractivité et du développement des territoires.

**L'objectif est de garantir un accès au très haut débit partout sur le territoire et de généraliser la couverture mobile de qualité.**

### Fibre Optique

L'objectif est de raccorder pour 2025 les 294 200 foyers de Dordogne, répartis entre l'opérateur Orange pour la zone conventionnée (71 800 foyers) et le Syndicat Mixte Périgord Numérique (222 400 foyers) pour la zone d'initiative publique.

**Le réseau d'initiative public de Périgord Numérique est le plus financé du Plan France Très Haut Débit, avec 105,07 millions d'euros de subvention engagés par l'État.**

### Couverture Mobile – le NEW DEAL

Le Gouvernement a obtenu des opérateurs privés des engagements visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français. Parmi ces engagements, le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités, avec le soutien de l'État, d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

**Au 31 décembre 2022, ce dispositif a permis d'identifier en Dordogne 64 zones à couvrir par les opérateurs dont 37 sont déjà en service.**



### Chiffres-clés

En Dordogne, **69 638 foyers ont été raccordés en 2022** ce qui porte à **134 000 (46%)** le nombre de foyers éligibles à la fibre optique au 31 décembre 2021.

En 2022, ce sont **15 sites** qui ont été mis en service dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, et **17 nouveaux sites** priorités.



Plan France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



### Zoom

Une attention particulière a été portée à la **couverture mobile de la RN 21**. Sa partie "Nord" n'étant pas considérée par l'ARCEP comme « Axes Routiers prioritaires », l'Equipe-projet Mobile de la Dordogne, co-présidée par le Préfet et le président du Conseil départemental, a demandé des études de couvertures dans le cadre du New Deal et 5 sites ont été priorités en 2022 afin d'améliorer la couverture de cet axe.



**COHÉSION SOCIALE,  
CITOYENNETÉ ET  
SOLIDARITÉ**

## Elections politiques 2022

**L'organisation des élections présidentielle et législatives 2022 a été marquée par la reprise par la préfecture de l'organisation de la mise sous plis de la propagande électorale**

Ce nouveau dispositif a impliqué une organisation logistique et humaine importante qui a débuté en septembre 2021, la Dordogne ayant externalisé ces opérations depuis plus de 30 ans via une entreprise de routage. La préfecture a construit entièrement un nouveau processus et mobilisé des volontaires et intérimaires pour chaque tour de scrutin.

Ce dispositif complexe à mettre en place s'explique par un nombre élevé de communes (503) de bureaux de vote (690) et d'électeurs (320 000).

Cette opération inédite s'est déroulée au parc des expositions du Périgord à Marsac-sur-l'Isle (3 000 m<sup>2</sup>) avec 320 personnes (fonctionnaires d'Etat, fonctionnaires territoriaux) et intérimaires.

Lors de ces élections politiques, ce sont plus de 25 millions de bulletins de vote et professions de foi qui ont été mis sous plis, pour être ensuite acheminés vers les électeurs et les bureaux de vote du département.



## Logement social

### Un outil de mixité sociale et un secteur clé de l'économie



Dans un contexte de difficultés sociales consécutives à deux années de crise sanitaire, le parc social est plus que jamais indispensable pour permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement décent et soutenable.

En 2022, l'État a soutenu une politique volontariste pour l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficulté, tant dans le parc privé que dans le parc public. Cet engagement s'est traduit par un investissement financier important tendant à la sécurisation des parcours « logement » et la prévention des expulsions locatives.

Le nombre de personnes souffrant d'une problématique en lien avec le logement a connu une évolution défavorable en 2022. Ainsi, le nombre de dossiers examinés sur le volet de la prévention des expulsions locatives a augmenté de 10 %, ce de manière constante depuis 2015 (hors COVID, conditions exceptionnelles). Parallèlement, le nombre de dossiers examinés au titre du droit au logement opposable (DALO) a atteint 111 dossiers en 2022 contre 68 en 2021 et 48 en 2020, soit une augmentation de 130 % en 2 ans. L'ensemble du territoire est touché par ce phénomène de précarisation des situations de logement des personnes.

Le logement social est un appui indispensable de l'État pour enclencher et pérenniser des parcours logement de qualité pour tous. Les bailleurs sociaux se mobilisent, dans l'ensemble des commissions du plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), co-piloté par l'État et le conseil départemental, afin de trouver des solutions de logement ou de relogement à un large public : femmes victimes de violences et leurs enfants, ménages en difficulté, personnes en décohabitation, personnes ayant des problématiques liées à l'âge et à la mobilité, fonctionnaires...

La question de l'équilibre populationnel dans les ensembles locatifs est un point de vigilance pour les services de l'État aux côtés des bailleurs, tout comme l'investissement financier dans l'accompagnement des publics les plus fragiles.

En 2022, deux nouveaux projets de bailleurs (DomoFrance et Périgord Habitat) ont été soutenus par le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL), avec pour objectif de repérer les difficultés dans le logement de ménages fragiles et de leur apporter une réponse coordonnée la plus rapide possible.

Les collectivités territoriales, parmi lesquelles les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), jouent un rôle important aux côtés de l'État dans ces politiques, notamment à travers les conférences intercommunales du logement (CIL) et les conventions intercommunales d'attribution (CIA) qui vont être retravaillées en 2023.



La construction de logement social en Dordogne a été marquée en 2022 par l'inflation des coûts de construction qui entraîne des incertitudes pour les opérateurs. L'inertie des programmations a cependant permis le maintien d'une forte dynamique des projets de constructions avec des opérations faisant une place importante aux acquisitions/améliorations en recyclage foncier et une réelle attention portée sur la rénovation énergétique.

Ce contexte économique mouvant et le maintien d'une forte ambition des opérateurs ont amené, dans le cadre du suivi de la délégation des aides à la pierre, une programmation 2022 particulièrement instable passant de 800 logements locatifs sociaux (LLS) à 599 en fin d'année. Le contexte économique a fortement pesé sur la concrétisation des opérations. En effet, 90 % des marchés passés par les bailleurs comportent des lots infructueux.

# Cohésion sociale, citoyenneté et solidarité

Les aides à la pierre déléguées par l'Etat au conseil départemental prennent en compte certains des freins. Des bonus sont possibles dans le cas de recours aux énergies renouvelables ou de densification en accordant 10 000€ par prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) en cas d'acquisition-amélioration pour soutenir la production de logements sociaux tout en privilégiant la sobriété foncière. De même, spécificité du Département, près de 10 % du parc public est détenu par les communes qui ont elles aussi maintenu des programmes d'opérations en 2022. Il en résulte une programmation finale qui reste d'un niveau très important pour la Dordogne.



Concernant l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), la promulgation de la loi du 21 février 2022 dite 3DS adapte le dispositif tout en réaffirmant l'objectif initial de la loi et en pérennisant le principe d'un mécanisme de rattrapage soutenable pour les communes encore déficitaires en logements sociaux. En complément, au travers de l'outil rénové des contrats de mixité sociale (CMS), la loi 3DS a souhaité favoriser l'adaptabilité des territoires dans la réalisation de leurs obligations réglementaires. De nombreux échanges avec les communes et les deux agglomérations concernées ont été menés dans le but d'expliquer et de partager les objectifs des nouvelles dispositions. En 2022, 23 % de la programmation de logements locatifs sociaux se situent sur ces territoires à enjeux. Sur ces communes, des besoins forts s'expriment en matière d'habitat social. Les enjeux portent sur l'obligation des collectivités précédemment identifiées de participer à l'effort collectif en faveur de plus de mixité, pour loger les plus modestes et permettre l'atteinte des objectifs SRU.



## Chiffres-clés

Programmation de la délégation des aides à la pierre				
Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif social (PLS)	Prêt social location-accession (PSLA)	TOTAL
216	328	33	22	599

Programmation financière	
AE délégués	CP consommés
1 780 500€	836 998€



## Zoom

La programmation à Trélissac sur les dernières années montre une mobilisation importante de l'État et des partenaires sur cette commune qui était alors déficitaire au titre de l'article 55 de la loi SRU. En 2022, 230 logements étaient ainsi en cours de construction pour une aide directe de l'État qui s'élève à 587 520 euros. Une première livraison de 45 logements locatifs sociaux est prévue en 2023, dans un secteur très attractif. 2024 devrait voir notamment la mise en service d'une très importante opération sur le site de « Napoléon Magne ». Ce projet a fait l'objet de nombreux échanges entre commune, État, délégataire, agglomération et opérateurs. A l'échelle d'un quartier, il assurera une mixité sociale et générationnelle avec près de 112 logements agréés.

## Hébergement et veille sociale

### Des dispositifs d'hébergement et de veille sociale périgourdins renforcés afin de répondre aux multiples besoins et profils des personnes vulnérables

• L'hébergement des publics sans domicile est une préoccupation majeure au vu du nombre de demandes réalisées auprès du 115. En 2022, ce sont 8 712 demandes d'hébergement d'urgence qui ont été enregistrées en Dordogne, contre 7 018 en 2021 (soit en hausse de +24 %), avec 729 nouveaux demandeurs et un taux de demandes non pourvues chroniquement élevé.

Le parc d'hébergement d'urgence pérenne a pu accueillir ainsi environ 160 à 170 personnes chaque jour, en fonction des compositions familiales ; le taux d'occupation a été, en moyenne, de 98 à 102 %, taux jamais atteint jusqu'alors en Dordogne et montrant, depuis plusieurs mois, la constance d'un fort taux d'occupation des structures.

Enfin, un effort particulier pour l'hébergement et le logement du public des femmes victimes de violence et leurs enfants a été réalisé par l'État dont le parc a été multiplié par 6 en 3 ans (65 places), avec le déploiement de solutions diversifiées.

• Malgré cette forte demande d'hébergement d'urgence pour des personnes fragilisées et souvent sans ressources, conformément à l'instruction du 26 mai 2021 relative au pilotage du parc d'hébergement et au lancement d'une campagne de programmation pluriannuelle de l'offre pour la mise en œuvre du Logement d'Abord, la DDETSPP a travaillé à transformer 7 places d'hébergement d'urgence en places de stabilisation et d'accès au logement.

L'objectif est la fluidité des parcours, en priorisant dès que possible, l'accès au logement des publics ayant des ressources, tout en devant s'adapter à la difficulté de l'accès au logement, notamment du fait de parcs privé et public réduits en petite typologie généralement plus adaptée au public pris en charge en hébergement d'urgence.

• Afin d'éviter les ruptures, l'État préconise de repérer au plus tôt les publics fragiles et maintenir le contact. Les accueils de jours professionnalisés ont donc été ouverts sur Périgueux et Bergerac en ce sens : ils ont réalisé, respectivement, 2 264 et 6 575 accueils. De surcroît, 1 370 rencontres ont été réalisées au titre des maraudes à Périgueux et 596 à Bergerac.

• L'aide alimentaire a été très largement sollicitée, avec 22 362 repas distribués sur Périgueux par la Bonne Soupe et la Maison 24 qui désormais accueillent 80 à 100 personnes à chaque distribution, (40 à 50 personnes avant la pandémie). Il est à noter une inversion de la tendance sur Bergerac avec une diminution par deux des repas depuis la crise COVID mais le niveau reste élevé avec tout de même 7 390 repas servis ou distribués.



• Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) a été renforcé dans ses moyens par l'État, pour améliorer sa capacité d'observation et d'analyse des besoins du territoire, et éclairer la programmation de déploiement de dispositif complémentaire sur le territoire pilotée par l'État, en lien avec le PDALHPD, dans le cadre du deuxième volet du plan « logement d'abord ».



### Chiffres-clés

17 855 appels au 115 dont 8 712 pour une demande d'hébergement d'urgence (+ 24 %)

29 752 repas servis ou distribués aux plus précaires, en très forte augmentation (+100 %)

Un parc dédié aux femmes victimes de violences et leurs enfants multiplié par 6 en 3 ans



## Zoom

Afin d'aller au-devant des personnes en difficulté, de les accueillir, évaluer leur situation et accompagner leur parcours, la DDETSPP a déployé, avec l'association de soutien de la Dordogne (ASD), l'extension de l'ouverture à l'année de l'accueil de jour implanté à Périgueux et le développement de la périodicité des maraudes. Ces deux dispositifs étaient en effet fermés jusqu'en 2022, sur les périodes d'intersaison, créant des ruptures de contact avec certains publics.



Grâce à un financement supplémentaire de l'État (subvention de près de 132000 euros accordée en 2022, soit un peu moins du double de celle accordée l'année précédente), les professionnels et bénévoles pourront accueillir les personnes 5 jours sur 7 durant les périodes hivernale et estivale et 3 jours sur 7 en intersaison en accueil de jour.

Parallèlement, les maraudes se dérouleront tout au long de l'année, à rythmes et horaires adaptés en fonction des saisons.

Le renforcement de ces dispositifs s'inscrit dans la politique du « logement d'abord » et de l'« aller vers », deux piliers de la politique d'insertion sociale des personnes vulnérables.



## Politique de la ville

### Une politique de cohésion urbaine et de solidarité en faveur des habitants des quartiers populaires

L'État en Dordogne a signé en 2015 deux contrats de villes : avec la Communauté d'agglomération Bergeracoise (CAB) et avec la communauté d'agglomération « Le Grand Périgueux ». Les quartiers « prioritaires de la politique de la ville » sont au nombre de cinq : 3 dans la CAB (5 760 habitants soit 20 % de la population municipale) et 2 dans le Grand Périgueux (soit 2 820 habitants). 3 conseils citoyens ont été mis en place en 2015 (un conseil commun aux trois quartiers prioritaires de la politique de la ville de Bergerac et deux dans l'agglomération de Périgueux).

Les habitants des 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Dordogne ont été particulièrement exposés aux impacts de la crise sanitaire. Afin de répondre à ces conséquences dans les QPV, le gouvernement a déployé en 2022, pour la troisième année consécutive, des actions d'animations de découverte durant les vacances scolaires (dispositif Quartiers d'été). Ce dispositif et les fonds de l'Agence nationale de cohésion des territoires (54 000 € en 2022) ont permis d'offrir aux habitants des quartiers des activités sportives, culturelles, d'insertion professionnelle et de favoriser le lien social.

Les enveloppes financières annuelles des contrats de ville dédiées aux projets des associations se sont élevées à 370 000 € (185 000 € pour le Grand Périgueux et 185 000 € pour la CAB).

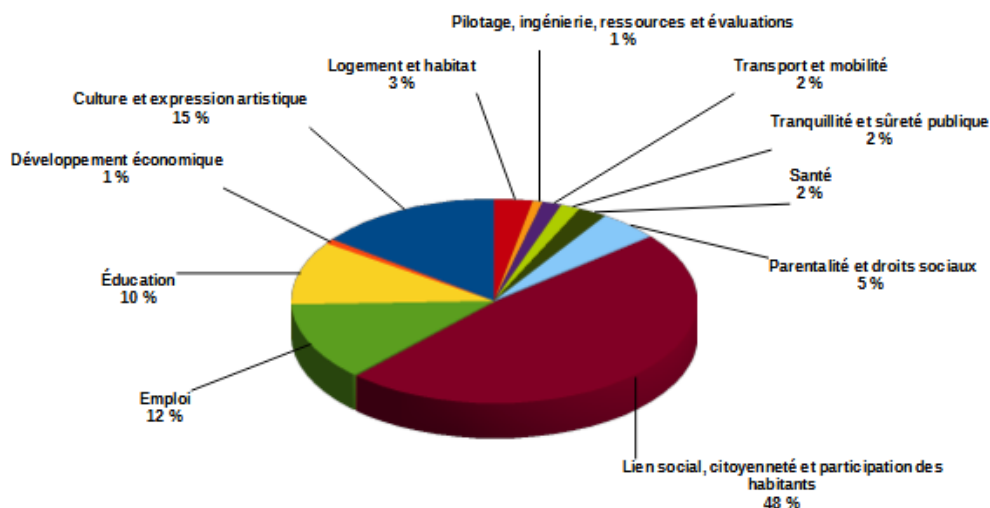
Pour l'année 2022, tous dispositifs confondus, ce sont 440 000 € mobilisés au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants, permettant le financement de 129 actions de proximité dont 97 portées par des associations. Le soutien de l'État aux emplois dans les « quartiers » s'est également traduit par le financement de :

- 16 postes d'adultes-relais : contrats aidés financés par l'État visant la mise en place d'actions de médiation sociale dans les QPV afin d'améliorer les rapports sociaux entre les habitants ;
- 2 postes FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) : subvention de l'État attribuée pour une durée de trois ans pour un projet nécessitant, pour sa mise en œuvre, l'intervention d'un salarié.

L'année 2022 a été une année charnière pour la politique de la ville, avec l'évaluation des contrats de ville 2015-2023, permettant de porter un regard collectif sur l'ensemble des travaux qui ont été réalisés depuis la mise en place des contrats de ville en identifiant les actions les plus structurantes mises en œuvre dans les territoires et en évaluant le cadre d'intervention. Des réunions ont été organisées autour des différentes thématiques avec l'ensemble des parties prenantes : les signataires du contrat de ville, l'équipe projet, les conseils citoyens et les structures porteuses de projets. Le travail partenarial ainsi conduit forme la base de travail pour la prochaine génération de contractualisation en 2024.



Thématiques financées en 2022



## Soutien des élèves en difficulté

### Une répartition des moyens pour mieux prendre en compte les élèves vulnérables



Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2nd degré, une part de l'enveloppe horaire octroyée par la rectrice au département comprend l'allocation progressive des moyens (APM) permettant d'accompagner des établissements rencontrant des difficultés particulières. Pour la rentrée 2022, il a été fait le choix de soutenir des collèges hors éducation prioritaire mais accueillant un public vulnérable sur le plan social. Ces collèges (3 concernés pour 1 classe chacun) ont bénéficié d'une dotation complémentaire qu'ils ont utilisée pour créer des divisions supplémentaires, allégeant ainsi les effectifs ou des dispositifs assurant

une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire. Dans les collèges classés en éducation prioritaire, les effectifs par classe sont limités à 25 élèves maximum.

La répartition de la dotation dédiée au dispositif « devoirs faits » a aussi pris en compte les difficultés liées à l'accueil de ce même public vulnérable et à l'isolement rural.

Dans le 1er degré, les écoles relevant des réseaux de l'éducation prioritaire bénéficient du dispositif des classes dédoublées en GS / CP / CE1. Dans deux écoles de Bergerac hors éducation prioritaire mais relevant de QPV, un moyen supplémentaire (1 poste) soutient le dispositif expérimental « 100 % de réussite ».

Quatre ouvertures d'unités locales d'inclusion scolaire (2 ULIS écoles, 2 ULIS collèges) sont venues conforter le réseau des dispositifs de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Tous les lycées ont bénéficié du programme budgétaire « Je réussis au lycée » pour accompagner les élèves les plus fragiles dans leur entrée au lycée ou dans la préparation des examens. Tous les lycées professionnels ont reçu une dotation spécifique pour développer l'éducation à la citoyenneté.



#### Chiffres-clés

5 réseaux d'éducation prioritaire comprenant 5 collèges et 51 écoles

3 collèges hors éducation prioritaire ont bénéficié d'une dotation complémentaire

71 classes dédoublées en GS, CP et CE1

30 ULIS écoles, 19 ULIS en collège



#### Zoom

La poursuite de la politique d'ouverture de dispositifs ULIS dans les premier et second degrés permet d'améliorer l'accessibilité à une offre scolaire adaptée pour les élèves à besoins éducatifs particuliers dans un département rural marqué de fortes contraintes de déplacement.

L'ouverture d'une ULIS à l'école primaire Le Pizou appartenant à un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) relève par exemple d'une volonté d'offrir un accueil inclusif au sein des écoles rurales.



## Aide aux personnes en situation de handicap

**L'État s'engage pour soutenir les parcours des personnes porteuses de handicaps, sur les volets autonomie, hébergement, intégration et accès à l'emploi**

L'État soutient les personnes porteuses de handicap afin qu'elles puissent disposer d'un revenu décent pour vivre, via le financement de l'allocation adulte handicapé (AAH). En 2022, l'AAH bénéficie à 16 321 personnes en Dordogne.

En outre, l'État participe au financement du fonds de compensation du handicap géré par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui dépend du conseil départemental. Ce fonds vise à améliorer les conditions de vie des personnes porteuses de handicap, en apportant son concours au financement des aides techniques du quotidien comme les fauteuils roulants par exemple (66%) ou aux aménagements de logement (25%) et de véhicule (7%).

En 2022, le montant de la participation de l'État à ce titre s'est élevé à 31 355 €. Une subvention exceptionnelle a également été accordée d'un montant de 226 405 €, correspondant au reversement des crédits de l'ex fonds de soutien à la vie associative (SVA).



L'État participe par ailleurs au financement du dispositif « Allô maltraitance » (ALMA) destiné à recueillir les signalements de maltraitance constatés par les particuliers, pour un montant de 5 000 € en 2022.

Sur le volet de la politique d'accès et de retour à l'emploi des personnes porteuses de handicap, l'État finance 5 entreprises adaptées réparties sur le territoire. Les entreprises adaptées sont des entreprises du milieu ordinaire de travail : employeurs publics et privés du marché du travail classique avec la particularité d'employer un certain nombre de personnes en situation de handicap. Les conditions de travail sont adaptées aux capacités liées au handicap des personnes. La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) finance à hauteur de 1 340 000 € ces entreprises, qui ont accueilli et accompagné 100 travailleurs handicapés en 2022.

Il est en outre constaté par la DDETSPP une part croissante des travailleurs en situation de handicap dans l'insertion par l'activité économique (IAE) qui représente 9,4 % du public soit 185 personnes en 2022, contre 7,23 % en 2021. Ce dispositif est donc mobilisé pour soutenir le retour à l'emploi de ce public.



### Chiffres-clés

Au titre de l'AAH, l'État finance une allocation au bénéfice de 16 321 personnes en Dordogne.

Au titre du fonds de compensation du handicap, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné en 2022 64 dossiers (55 accords et 9 rejets) pour un montant d'aides accordées de 181 221 €.

100 travailleurs handicapés accompagnés en 2022 dans les entreprises adaptées.



## Zoom sur le salon Handi mod'emploi à Périgueux

Gratuit et ouvert à tous, ce salon a été l'occasion pour les personnes en situation de handicap ainsi que leurs accompagnants et familles, d'obtenir des réponses adaptées à leur situation, qu'il s'agisse de recherche d'informations, d'emploi ou de formation.

Les visiteurs ont pu profiter de trois pôles réunissant près de 70 exposants. Un pôle "Information" avec des organismes de formation, des structures médico-sociales, des associations et des institutions et administrations ; un pôle "Job dating" afin de rencontrer des entreprises qui recrutent et un pôle "ateliers et table ronde".

Ce salon, organisé dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des travailleurs handicapés (SEEH), a été porté par l'établissement public départemental de Clairvivre et co-financé par la DDETSPP à hauteur de 4682 €.



<https://www.bien-en-perigord.fr/un-salon-pour-lemploi-des-personnes-en-situation-de-handicap/>  
<https://www.dordognelibre.fr/2022/11/18/perigueux-une-journee-dinformation-pour-changer-le-regard-sur-le-handicap/>

## Personnes en situation de handicap (aides - offre médico-sociale)

### Poursuite de la transformation de l'offre médico-sociale

**Enjeux régionaux et départementaux :** Le département s'inscrit dans le cadre des politiques nationales et les orientations du projet régional de santé 2018-2028 :

• Tous les organismes gestionnaires œuvrant dans le secteur du handicap ont signé avec l'État un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Ces contrats sont des leviers de l'évolution et transformation de l'offre. Il s'agit pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) de prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ; de développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations de services pour mieux répondre aux besoins des personnes ; de consolider une organisation territoriale intégrée au service de la fluidité des parcours de santé et de vie et d'améliorer la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques.



• Accompagnement au changement des pratiques en préférant chaque fois que possible des solutions pour permettre à un projet de vie de s'accomplir dans le milieu ordinaire.

• Recherche de scolarisation en milieu ordinaire en multipliant les possibilités d'accueil en lien avec les services de l'Education Nationale et en adaptant et développant l'offre de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), soit par création, soit par redéploiement de moyens. Le département de la Dordogne bénéficie de la création d'une quatrième unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) pour la rentrée scolaire 2023 (actuellement les 3 UEMA existantes sont implantées à Trélissac, Bergerac et Sarlat).

• Ouverture en 2022 de la plateforme d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec troubles du neuro-développement (TND), dont le portage est assuré par le centre d'action médico-social précoce (CAMSP) de la Dordogne. Ce parcours coordonné a pour objectifs d'accélérer l'accès à un diagnostic, de favoriser les interventions précoces, de répondre aux problèmes d'errance diagnostique et réduire les sur-handicaps.

• Insertion en milieu ordinaire de travail et de vie : habitats inclusifs, dispositif d'emploi accompagné, établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) hors les murs, plan de transformation des ESAT, évolution des missions et de l'organisation des établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP).

• 12 groupes d'entraide mutuelle (GEM) maillent le territoire (9 pour personnes souffrant de troubles psychiques, 2 pour personnes atteintes de trouble du spectre autistique). Un douzième groupe à destination de personnes cérébro-lésées a ouvert en novembre 2022. Les GEM sont organisés sous forme associative et constitués de personnes ayant des troubles de santé ou des situations de handicap similaires sans avoir nécessairement une reconnaissance de handicap les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité ; il offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

• Déploiement de la Communauté 360 : ces communautés d'accompagnement dites « 360 » s'inscrivent dans la continuité des dynamiques territoriales et visent le renforcement du pouvoir d'agir de la personne en suscitant une réelle alternative dans ses choix de vie incluant, de façon plus forte qu'aujourd'hui, l'ensemble des ressources de proximité et en premier lieu celles du droit commun.

• Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2022 : son objectif est la structuration d'une organisation territoriale garantissant la continuité d'accompagnement médico-social 365 jours par an, dans le cadre d'offres de répit à l'attention des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, de leurs parents et proches aidants. Les offres se déploieront en 2023.



## Chiffres-clés

Les données indiquées ci-dessous sont issues du recueil HANDIDONNEES – Panorama des données sur le handicap dans les territoires, édition 2022 portant sur l'exercice 2020<sup>1</sup>. En 2020, en Dordogne :

- 2 930 jeunes de moins de 20 ans étaient allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (données Nouvelle-Aquitaine : 34 400).
- 8 950 adultes étaient allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Nouvelle-Aquitaine : 123 350).
- 1 860 personnes étaient allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et 320 de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) (Nouvelle-Aquitaine : 31 300 PCH et 4 000 ACTP).
- 31 950 personnes avaient des droits ouverts auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et 22 900 demandes ont été déposées tout au long de l'année.
- Durant l'année scolaire 2020 – 2021, 2 230 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en inclusion en Dordogne (Nouvelle-Aquitaine : 30 140).

### L'offre d'accompagnement médico-social :

#### Enfants et adolescents :

En 2021, la Dordogne comptait 1 000 places médico-sociales pour enfants et adolescents en situation de handicap dont 372 en SESSAD (Nouvelle-Aquitaine : 15 571 places dont 5 413 en SESSAD).

En septembre 2021, la MDPH de Dordogne dénombrait 63 jeunes adultes relevant de l'amendement Creton (+ 43 par rapport à septembre 2020) sur les 893 recensés en Nouvelle-Aquitaine.

#### Adultes :

En 2021, la Dordogne comptait 1 775 places médico-sociales pour adultes en situation de handicap hors structures liées à l'emploi et à la formation (ESAT, ESRP/ESPO, UEROS) dont 292 en SAVS et SAMSAH (Nouvelle-Aquitaine : 21 885 places dont 5 960 en SAVS et SAMSAH).

<sup>1</sup> Sources : CNAF 2020, MSA 2020, INSEE 2020, DREES enquête aide sociale 2020. Sigles : AEEH (allocation d'éducation à l'enfant handicapé), AAH (allocation pour adulte handicapé), PCH (prestation de compensation du handicap), ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne)



## Zoom

L'association La Traverse porte un projet d'accompagnement inclusif de personnes en situation de handicap et d'accompagnement vers et dans l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Il s'agit d'un projet inclusif en lien avec les opérateurs du droit commun :

- permettant un changement des pratiques et postures professionnelles ;
- donnant accès à des stages, des découvertes, emplois, activités sportives et culturelles ;
- offrant des outils avec une protection du cadre thérapeutique.

Ouverture du site au sein de la Manufacture des Tabacs de Bergerac au Printemps 2023.



## Contrôle des accueils collectifs de mineurs

### Sécuriser les accueils collectifs de mineurs (ACM) en Dordogne

Les ACM représentent un secteur sensible pour lequel le code de l'action sociale et des familles prévoit une mission de surveillance exercée par le préfet de département. Les contrôles des ACM sont programmés sur toutes les périodes de vacances scolaires, avec un pic d'activité pendant les mois de juillet et août.

Le SDJES consacre tout d'abord son activité au contrôle a priori de tous les accueils organisés. Il s'agit du travail de vérification réalisé au moment de la déclaration qui permet de s'assurer notamment que les conditions de sécurité (locaux, assurance, avis de la protection maternelle et infantile-PMI du Conseil départemental pour l'accueil des moins de 6 ans...) et d'encadrement (qualifications de l'équipe, taux obligatoires) sont respectées.

En 2022, le SDJES 24 a validé 815 déclarations d'accueils collectifs de mineurs : 209 accueils périscolaires, 115 accueils de loisirs extrascolaires (ayant donné lieu à 184 séjours courts accessoires), 1 accueil de jeunes, 111 accueils de scoutisme et 379 autres accueils avec hébergement. 38 contrôles ont été réalisés sur site.

Les manquements relevés lors des contrôles sont de diverses natures : pas de déclaration de certains intervenants, écarts entre déclaratif et réel pour l'encadrement, manque d'affichage (attestation d'assurance notamment), défaut d'attestation de vaccination d'équipes. Certains problèmes plus graves ont donné lieu à des injonctions : extincteurs non vérifiés depuis plusieurs années, présence d'une piscine "pataugeoire" sans surveillants de baignade. Enfin, plusieurs signalements concernant des comportements inadaptés d'animateurs sont parvenus au SDJES 24, dont le traitement a pu déboucher jusqu'à des interdictions d'exercer. La vérification des casiers judiciaires a également donné lieu à une interdiction.



#### Chiffres-clés

**815 déclarations d'ACM** dont 209 accueils périscolaires, 115 accueils de loisirs extrascolaires avec 184 séjours courts accessoires, 1 accueil de jeunes, 111 accueils de scoutisme et 379 autres accueils avec hébergement (séjours spécifiques et séjours en famille).

**38 contrôles sur site réalisés**, dont 21 contrôles d'Accueils avec hébergement, 14 contrôles d'Accueils sans hébergement et 3 d'Accueils de scoutisme.

**72 signalements** dont 53 signalements en lien avec la Covid-19 (cas confirmés) et 19 signalements avec une fiche d'événement grave ont été déposés, dont 4 événements qui ont donné lieu à un entretien ou une visite sur place, 1 qui a donné lieu à une interdiction temporaire dans l'attente de décision judiciaire, 2 qui ont donné lieu à une interdiction suite à des mentions sur le casier judiciaire. Les autres signalements relèvent d'un suivi technique ou pédagogique ou d'une notification (accident simple) du service.

### Séjours en famille : une priorité pour le SDJES

La Dordogne possède une spécificité en matière d'ACM : le nombre important de séjours en famille, soit organisés par une famille soit organisés ou coordonnés par une association (La Ruche du Périgord, Vivre Ensemble, Rayon de Soleil...) : **114 familles recensées en 2022** pour 294 séjours déclarés. Ces familles accueillent majoritairement des jeunes issus de service ou structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Département de la Dordogne mais aussi beaucoup d'autres départements. Les éventuels signalements font systématiquement l'objet de contrôles et de vérifications.

## Service national universel



### Un engagement affirmé des jeunes

Le déploiement du SNU en 2022 a permis à 164 jeunes périgourdins, âgés de 15 à 17 ans, de réaliser une session de cohésion en juin et juillet dans des départements de la région Nouvelle-Aquitaine (Gironde, Pyrénées Atlantiques, Creuse, Landes).

Par ailleurs, 333 jeunes de la région ont été accueillis aux deux sessions organisées au Lycée Professionnel de Chardeuil à COULAURES.

Un questionnaire de fin de séjour indique une satisfaction des jeunes entre 80 et 97 %. Les interventions sur la thématique de la connaissance de « l'accès aux droits » ont été plébiscitées. L'emploi du temps a été organisé autour de journées en centre animées par des intervenants extérieurs (salariés et bénévoles d'associations de prévention sur différentes thématiques, fonctionnaires de collectivités ou d'Etat) et des journées de découverte en extérieur (Parc du Bournat, Base de loisirs de Rouffiac). Chaque session a été clôturée par un temps de cérémonie officielle, en présence de personnalités, dont le sous-préfet de Nontron.

A noter que le ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye, a visité le centre le 8 juillet 2022 afin de rencontrer les volontaires et leurs encadrants.



Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) a mis en place un comité de pilotage de suivi partenarial ainsi qu'une commission départementale spécifique pour le suivi des missions d'intérêt général des jeunes de Dordogne. Cette commission est une spécificité de notre département et permet grâce à différents acteurs (DMD, SDIS, Gendarmerie, Protection Civile, Bureau de la Sécurité routière de la Préfecture, Réseau Information Jeunesse) de favoriser la mise en œuvre des missions d'intérêt général du SNU. Le travail de la commission a donné lieu à deux forums d'information au mois de septembre (un à Périgueux, un autre à Bergerac) sur l'engagement.



### Chiffres-clés

#### Jeunes du département :

Sur 179 jeunes inscrits, 164 sont allés au bout de leur séjour de cohésion

-88 ont poursuivi par une mission d'intérêt général (de sensibilisation à l'engagement de sapeur-pompier avec le SDIS, de recensement des lieux de mémoire avec le Souvenir Français, d'accueil du public et participation aux actions sociales de la Croix Rouge par exemple) grâce à une forte mobilisation du SDJES et du réseau information jeunesse

#### Jeunes accueillis :

Sur 333 jeunes accueillis en Dordogne, 331 sont allés au bout de leur séjour de cohésion



## Service civique

### Un support éducatif à l'engagement des jeunes périgourdins

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) assure depuis 2010 le suivi et le déploiement du service civique en Dordogne. Le développement de ce support à l'engagement des jeunes passe par la délivrance des agréments départementaux, le suivi des missions et des conditions de déroulement du service civique, l'évaluation des formations civiques et citoyennes obligatoires pour les jeunes volontaires ainsi que les formations dédiées aux tuteurs. Parallèlement, le SDJES assure des missions de veille et de contrôle du bon déroulement des services civiques (traitement des réclamations, réalisation de 5 contrôles sur site pour l'agence du service civique).

L'année 2022 confirme plusieurs tendances fortes comme :

- Le renouvellement des structures d'accueil (36 renouvellements et 17 nouvelles structures d'accueil).
- L'ancrage du partenariat avec plus de 50 structures d'accueil à vocation départementale réparties dans l'ensemble du territoire et des demandes nouvelles de la part des collectivités territoriales implantées dans les territoires ruraux (communes de Lunas, St Génies, Coursac, Monpazier).
- La bonne articulation du service civique avec d'autres programmes dédiés aux jeunes comme le contrat d'engagement jeune (CEJ), le dispositif Plateforme 16-18 ans ou encore certains projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans les territoires ruraux (communautés de communes Dronne et Belle, Périgord Limousin).
- La mise en place d'expérimentations territoriales (projet d'intermédiation avec la maison d'enfants à caractère social (MECS) St Joseph de Bergerac pour l'accès des jeunes mineurs au service civique, partenariat avec le conseil régional Nouvelle-Aquitaine et l'EHPAD de la Madeleine pour assurer la transition post service civique avec la préparation aux concours, l'entrée en formation qualifiante, la remise à niveau...).
- Le volume stable des jeunes accueillis en service civique qui est compris entre 350 et 500 jeunes par an et le repérage de jeunes en très grandes difficultés d'insertion (problématiques de santé et de décrochage scolaire durable, sollicitation des jeunes en situation de handicap).



#### Chiffre-clé

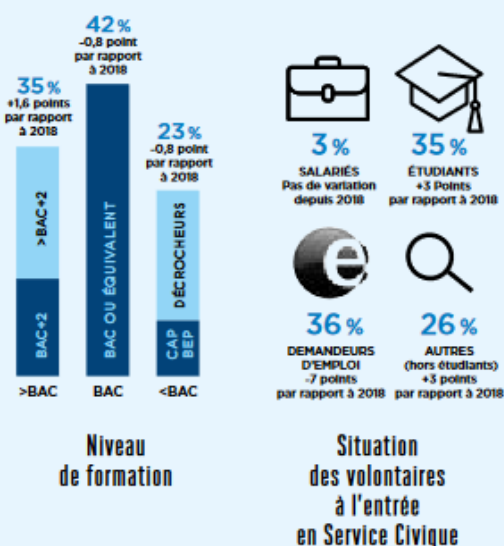
**387** jeunes engagés en service civique en 2022 en Dordogne dans des domaines comme :

- l'éducation pour tous (34%)
- la solidarité (28%)
- le sport (14%).

### LES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

DONNÉES EN FLUX DE VOLONTAIRES AU 19.04.2022

Âge moyen :  
**21 ans**



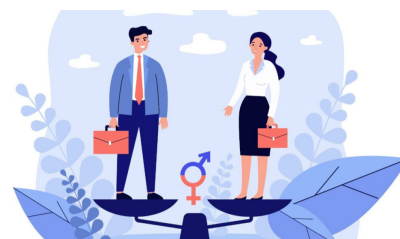
#### Zoom

La situation post-covid n'a pas permis de mettre en place des rassemblements de jeunes en 2022 (les formations civiques et citoyennes ont été réalisées à distance). En revanche, 2 rassemblements ont été programmés et seront réalisés en 2023 : Mensignac (mai) et Bergerac (juin).

## Egalité entre les femmes et les hommes

### La fonction publique est engagée pour l'égalité professionnelle

Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle et représentative de la société qu'elle sert. Bien que les trois versants de la fonction publique comptent 62,7 % de femmes parmi leurs agents, des différences de situation sont constatées entre les femmes et les hommes, notamment dans leurs parcours professionnels.



Depuis que l'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée comme grande cause des deux quinquennats, les fonctions publiques doivent se doter de référents égalité. Chaque référent dispose d'une lettre de mission précisant son champ d'action, qui consiste à acquérir une culture commune sur les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes et faire en sorte qu'ils ou elles puissent s'approprier le cadre légal et identifier les outils existants.

Un réseau départemental de référents et référentes égalité de la fonction publique en Dordogne a vu le jour en 2022. Il est animé par la déléguée départementale aux droits des femmes et le cabinet COOP EGAL, expert des enjeux d'égalité professionnelle dans la fonction publique. Des séances de formations et d'animation d'actions sont organisées régulièrement.



#### Chiffres-clés

La rémunération des femmes est inférieure de 12 % à celle des hommes dans la fonction publique en équivalent temps plein.

Part des femmes dans les effectifs de l'ensemble de la fonction publique par catégorie :

Catégorie A+ : 42,4 %	Catégorie A : 66,2 %
Catégorie B : 52,2 %	Catégorie C : 64 %

Sur le territoire de la Dordogne, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité mène différentes sensibilisations, avec les partenaires, en faveur de l'égalité filles-garçons / femmes-hommes, à l'exemple de celles s'étant tenues auprès :

- des élus de l'arrondissement de Nontron et en présence du sous-préfet,
- de tous les élèves de 5<sup>ème</sup> du collège de Montpon-Ménéstérol,
- du public, lors des manifestations dans les centres commerciaux, à 3 reprises,
- des agents des fonctions publiques, lors de 2 réunions complétées d'une « visio café »,
- des professionnels du secteur privé à l'entreprise Interspray à Neuvic sur l'Isle ou de l'insertion par l'activité avec les entreprises d'insertion du groupe CORIDOR de la Dordogne.



**ENVIRONNEMENT  
ET TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**

## Gestion de l'eau

### Eau et sécheresse : des actions structurelles et conjoncturelles concrètes

A l'instar des autres départements de la Nouvelle-Aquitaine, la Dordogne connaît depuis plusieurs années des tensions croissantes en matière de gestion de l'eau, en lien avec le changement climatique, mais également avec l'évolution des usages.

Un travail sur l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau est nécessaire. L'élaboration du projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) de la vallée de l'Isle constitue une réponse à ce besoin.



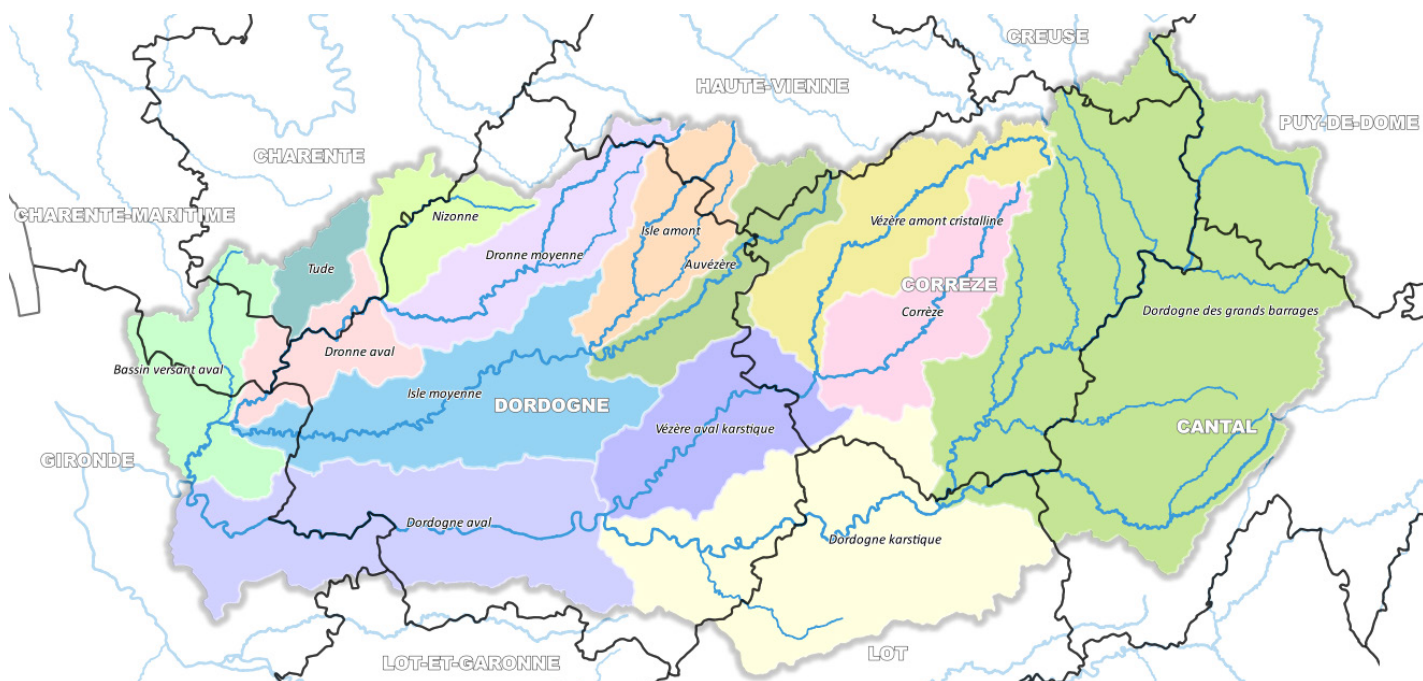
Par ailleurs, la coordination de la gestion de l'étiage à l'échelle du sous-bassin est encadrée par un arrêté cadre interdépartemental (ACI) mis à jour pour la campagne 2023.

### Le projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle

L'élaboration d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est engagée depuis 2021. Un comité de pilotage se tient régulièrement, représentatif de tous les usages du bassin de l'Isle et des collectivités concernées. Ce comité de pilotage est co-présidé par le **président d'EPIDOR**, la structure porteuse, et le **Préfet de la Dordogne**, préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne.

Les problématiques proposées sont les suivantes :

- Tirer le meilleur parti de la ressource en eau disponible et mobilisable et aider l'adaptation des exploitations et des filières pour garantir l'avenir de l'agriculture dans le bassin versant en contribuant à la souveraineté alimentaire.
- Préserver une ressource en eau suffisante pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et améliorer les conditions d'environnement pour conforter les autres usages de l'eau importants pour le territoire.
- Améliorer l'état environnemental des cours d'eau, des milieux aquatiques et des zones humides pour préserver et renforcer leur potentiel de biodiversité et leur capacité à fournir une ressource en eau de qualité.



Périmètre de gestion de l'arrêté-cadre interdépartemental du bassin de la Dordogne

# Environnement et transition énergétique

Pour la première étape (diagnostic), deux bureaux d'étude ont été recrutés pour accompagner les travaux : l'un dédié à l'écoute a réalisé 45 entretiens dans le cadre d'une démarche de facilitation territoriale, le second participe au diagnostic (*volet hydrologie*).

Les différentes séances de travail ont pour objectif de :

- s'assurer de la bonne compréhension par les acteurs et de leur implication, dès la phase diagnostic
- faire s'exprimer au plus tôt les différences de vision.

La participation et l'appropriation par tous les acteurs concernés est un gage de réussite de ce projet collectif. Le comité du pilotage du 30 mars 2023 a été l'occasion de présenter le diagnostic dans son ensemble. Les étapes 2 et 3 (prospective, leviers d'action et programme d'action) sont prévues en 2023 pour une validation du PTGE projetée en mars 2024.



## Chiffres-clés

### Le territoire du PTGE

Périmètre : ensemble du bassin de l'Isle à l'amont de la confluence avec la Dronne  
Superficie : 3742 km<sup>2</sup> sur 4 départements : Corrèze, Dordogne, Gironde et Haute-Vienne  
235 communes et près de 260 000 habitants

### Réunions tenues

- Une trentaine de comités techniques depuis le lancement du PTGE
- Trois groupes de travail techniques
- Des ateliers territoriaux sur trois territoires (Isle amont, médiane et aval)
- Une réunion du groupe de synthèse transversal
- 2 comités de pilotage, dont le 30 mars 2023



### Arrêté cadre interdépartemental du bassin de la Dordogne

L'arrêté cadre interdépartemental définit l'ensemble des mesures constituant le dispositif de gestion de crise, conformément au décret relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse (2021) ainsi qu'à l'arrêté d'orientation de bassin (2023) relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne. Cet arrêté d'orientation prévoit, dans son évolution, un cadrage très fin des mesures de limitation et d'interdiction des usages de l'eau ou des activités selon le niveau de gravité de l'étiage. Il intègre en outre un seuil de vigilance qui sert de référence au déclenchement des mesures de communication et de sensibilisation du grand public et des professionnels, dès que la tendance hydrologique laisse pressentir un risque de pénurie à court ou moyen terme.

Les périmètres pertinents de gestion de la ressource en eau sont ceux des zones d'alerte hydrologiques, sur lesquelles sont prescrites les mesures qui permettent de faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau. Cette logique de bassin versant, a permis d'identifier les zones d'alerte nécessitant une coordination interdépartementale ainsi que les conditions de déclenchement et les mesures harmonisées à mettre en œuvre.

Un travail collectif a été mené pour aboutir à un projet harmonisé d'arrêté cadre interdépartemental intégrant tous les usages de l'eau, avec les services et usagers des 11 départements concernés.

Les usagers ont été consultés au sein des comités ressource en eau départementaux, puis lors de la phase de consultation du public (fin avril/début mai 2023).

La mise en œuvre de l'arrêté lors de la campagne d'étiage 2023 sera accompagnée de mesures de communication, nationales et locales ; elle est également assortie d'un plan de contrôle adapté.

### Le bassin de la Dordogne

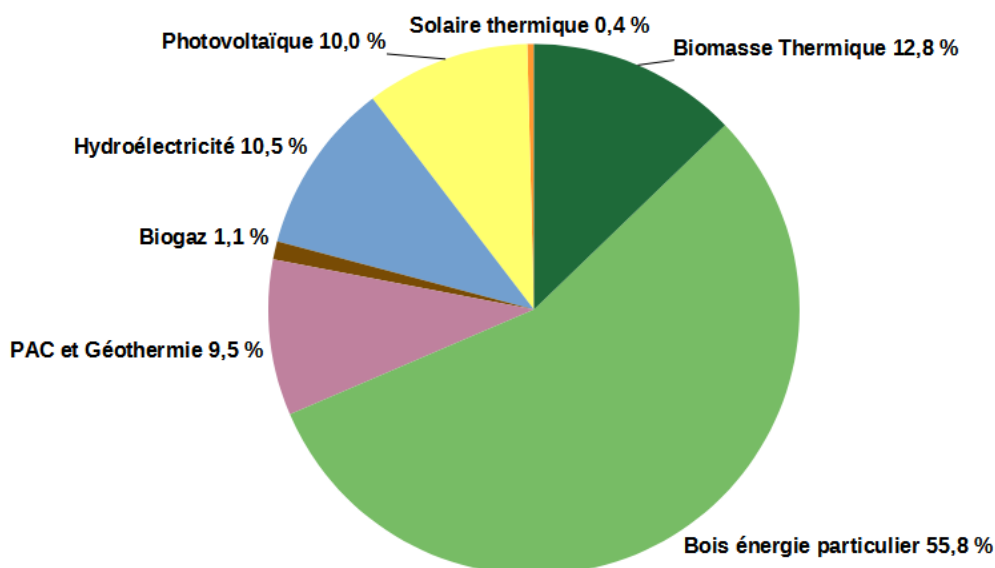
24 000 km<sup>2</sup>, 150 cours d'eau représentant 5 300 km, 1 500 communes réparties sur 11 départements et 3 régions. Les rivières du bassin de la Dordogne sont aujourd'hui le support de nombreux usages (eau potable, baignade, irrigation, pêche, navigation...).

## Développement des énergies renouvelables

Aujourd'hui les différentes sources d'énergie renouvelables coexistent dans la production d'énergie (solaire, éolien, biomasse, biogaz, géothermie). Par leur développement, elles doivent préparer le système énergétique de demain en favorisant le mix énergétique. Afin de mieux accompagner les collectivités et les porteurs de projet, un « **Guide pratique pour le développement des énergies renouvelables en Dordogne** », intégrant les contributions apportées lors de la phase de consultation qui s'est tenue fin 2022, a été publié en juillet 2023.

En Dordogne, la production d'EnR (de l'ordre de 2132 GWh/an) représente environ **20 % de l'énergie finale consommée**. Les EnR sont majoritairement développées sous forme thermique (76 %), à partir du bois (69 %) et de la géothermie (9,5%) - qui inclut la filière « pompe à chaleur », en très forte progression. Le reste des EnR développées sous forme électrique (24 %) comprend l'hydroélectricité (10,5 %), le photovoltaïque (10 %) et la co-génération biogaz (1 %).

### Répartition production EnR par filière en Dordogne - 2021



L'objectif issu du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) est de doubler cette production d'ici 2030 pour atteindre 4600 GWh/an de production EnR. Toutes les énergies n'ont cependant pas le même potentiel de développement : le bois-énergie, la méthanisation et la géothermie pourraient être davantage valorisés dans le mix énergétique départemental.

Pour faciliter l'installation des EnR en Dordogne, **15 Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)** ont été approuvés (11) ou sont en cours d'écriture (4) et couvrent ainsi 15 des 20 EPCI du département, soit plus de 80 % du territoire. Par ailleurs, les services de l'État ont mis en place des instances d'accompagnement en amont des porteurs de projets pour anticiper les éventuels points de blocage. Deux étapes constituent cette phase amont : d'abord une **analyse préalable des enjeux est fournie dès l'émergence d'un projet EnR, puis, lorsque celui-ci est plus avancé une présentation en Guichet unique** est réalisée préalablement au dépôt de l'autorisation d'urbanisme. Le nombre de projets présentés continue d'être significatif et a nécessité de réorganiser le service de l'État chargé de l'instruction afin de gagner en souplesse et réactivité :

- 26 avant-projets de centrales photovoltaïques au sol (38 en 2021), 1 avant-projet éolien (2 en 2021) ont été examinés ; 5 projets photovoltaïques au sol pour une puissance totale de 39 Mwc (7 en 2021) ont fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable.
- 5 autorisations d'urbanisme ont été accordées pour des parcs photovoltaïques en 2022 (97,5 Mwc sur 144,5 ha)

# Environnement et transition énergétique

Concernant l'éolien, une instruction ministérielle du 26 mai 2021 vise à harmoniser les pratiques d'examen des projets et demande aux préfets de région de réaliser une cartographie non contraignante des zones favorables au développement de l'éolien. La réalisation de ces cartes, confiée à la DREAL, est en cours en Dordogne.

**En 2022, la Dordogne compte en exploitation :**

- 17 centrales photovoltaïques au sol (240 MWc)
- 2 unités de méthanisation pour le traitement des déchets ménagers
- 8 méthaniseurs agricoles et 1 méthaniseur industriel
- 15 permis de construire ont été déposés et 5 projets ont été livrés en 2022



L'ambition de développement des EnR en Dordogne a été marquée par le lancement du **pôle départemental des EnR** le 6 octobre 2022. Ce pôle, qui a vocation à se réunir chaque année, a rassemblé, sous la direction du Préfet, une cinquantaine de représentants des collectivités et partenaires institutionnels du territoire. Cet événement a été l'occasion de dresser un état des lieux des EnR par filière et d'échanger sur les premières recommandations relatives au développement de l'éolien, du photovoltaïque et de la méthanisation.

## Développement des EnR : volet METHANISATION

La méthanisation est un processus naturel biologique qui permet de produire de l'énergie renouvelable à partir de déchets organiques (déchets agricoles tels que fumiers, lisiers et résidus de cultures, déchets industriels et ménagers, etc). Le biogaz produit est constitué principalement du méthane (CH<sub>4</sub>) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

La filière méthanisation en Dordogne s'est développée surtout à partir de projets agricoles de méthanisation à la ferme. Elle connaît une dynamique de développement avec 9 unités en fonctionnement dont 8 en cogénération et 1 à injection dont 2 avec demandes de modification des installations en cours d'examen par la DDETSPP.

7 projets sont en construction ou en développement, dont 6 avec valorisation par injection, ce qui représente une capacité de 23,5 Gwh/an.



## Synthèse de l'activité 2022

Avec un gisement de 1 130 365 tonnes de matière brute à valoriser, composé majoritairement d'effluents agricoles, mais aussi de cultures intermédiaires à vocation énergétique et d'herbe de prairie, la Dordogne représente 8,3% du gisement régional. La

Dordogne enregistre ainsi un potentiel d'environ 63 millions de m<sup>3</sup> de biogaz et de 380 Gwh/an.

Le guide pratique pour le développement des EnR en Dordogne présenté en fin d'année 2022 propose la poursuite du développement d'un modèle de méthanisation agricole en favorisant la valorisation par injection, en cohérence avec le schéma des infrastructures de transport du gaz.

**En 2022, 7 nouveaux dossiers ont été déposés auprès de l'unité installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la DDETSPP.**

## Sobriété énergétique

### Une mobilisation générale au sein des services de l'État en Dordogne

La circulaire de la Première Ministre du 26 juillet 2022 appelle à un effort sans précédent en matière de sobriété énergétique au sein des administrations publiques, avec pour objectif de réaliser 10 % d'économies d'énergies en deux ans.

#### Synthèse de l'activité 2022 pour le thème concerné

• L'automne 2022 a été consacré à l'élaboration du plan d'action sobriété énergétique. Il est le fruit du travail de concertation entre les services du périmètre de l'administration territoriale de l'État (ATE) et contient des mesures globales et des mesures plus ciblées. Il propose des solutions pour toutes les consommations : chauffage, éclairage, outils numériques. Il s'articule autour de petits gestes comme de transitions plus larges, notamment en matière de mobilité. Il a été approuvé lors d'un comité de pilotage restreint le 22 septembre 2022 avant d'être amendé et étendu à la DDFIP lors du conseil de cité du 2 novembre 2022.

• Les 33 actions qui le composent visent à diminuer nos consommations énergétiques, à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à adopter des pratiques écoresponsables. Elles sont axées sur 4 engagements : favoriser la mobilité durable des agents, la transition énergétique, les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre, les achats écoresponsables, l'économie circulaire et le numérique responsable. 15 actions sont réalisées, 12 sont en cours et 6 vont prochainement être lancées.

Parmi les actions effectives, la réduction de température de chauffage a permis de diminuer la consommation d'énergie sur la période hivernale de 18 % en électricité et de 27 % en gaz par rapport à la même période en 2022.



#### Chiffres-clés

Nombre de bâtiments concernés : ATE : 13 - DDFIP : 7 - SPIP : 1

Nombre de Mètres carrés : ATE : 17 556 - DDFIP : 15 480 - SPIP : 676

Nombre d'agents : ATE : 476 - DDFIP : 520 - SPIP : 28



#### Zoom

##### Lancement de l'opération de rénovation de la cité administrative (octobre 2022 à avril 2024)

Cette opération s'inscrit dans le grand plan d'investissement national 2018-2023 et concourt à 3 objectifs : améliorer la performance énergétique, rationaliser les implantations immobilières par une meilleure utilisation des surfaces et réduire la dépense publique.

L'enveloppe financière destinée à cette opération est de 7,526 M€.

C'est dans ce cadre que l'État a souhaité profiter du déploiement du réseau de chaleur urbain mis en œuvre par la ville de Périgueux et relier ainsi la cité administrative à ce système de chauffage innovant et porteur d'économies importantes.

La distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettra de desservir plusieurs bâtiments administratifs, de remplacer les vieilles chaudières à gaz et apportera des gains énergétiques conséquents.

Gains attendus a minima : environ 30%. Les pourcentages d'économie réalisés par bâtiment sont les suivants :

- Bâtiment A : 56 %
- Bâtiment H : 15 %
- Bâtiment I : 54 %
- Bâtiment J : 25 %

## La sécurité à la chasse

**La sécurité des chasseurs et des non-chasseurs à la chasse fait partie de l'une des principales priorités en matière de police de la chasse pour l'office français de la biodiversité (OFB)**

Département rural où l'activité cynégétique demeure importante avec près de 17 000 chasseurs, la Dordogne comporte une forte présence d'ongulés sauvages (principalement cerf, chevreuil et sanglier) dont les prélèvements sont définis, selon des quotas établis annuellement avec des fourchettes minimale et maximale. Ainsi, pour la saison de chasse 2022-2023, les prélèvements déclarés s'élèvent à 2556 cerfs, 14833 chevreuils et 17896 sangliers. La pratique de la chasse en battue représente le mode de chasse le plus pratiqué pour la chasse des ongulés. Ce type de chasse est placée sous la direction d'un directeur de battue formé par la fédération départementale des chasseurs.



En Dordogne, c'est le service départemental de l'OFB qui diligente les contrôles en matière de sécurité des chasseurs et des non-chasseurs en s'appuyant sur la réglementation traduite dans le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC), document établi par la fédération départementale des chasseurs et approuvé par le préfet de département. Il peut être épaulé dans sa mission de contrôle par les services de gendarmerie et des douanes. Le service départemental de l'OFB conduit dans ce cadre des actions de formation auprès de ses partenaires.



## Chiffres-clés

Etablissement chargé de délivrer les permis de chasser, l'OFB dispose d'un réseau de correspondants « sécurité à la chasse » qui recense et analyse tout incident ou accident se produisant sur le territoire national. L'analyse de ces situations permet de faire évoluer les pratiques ainsi que la réglementation en vigueur.

En 2022, le service départemental de l'OFB a pris part avec le groupement de gendarmerie départemental et les douanes à une importante campagne de contrôles. Au total, 17 opérations menées conjointement sur 105 communes ont permis le contrôle de près de 600 chasseurs et donné lieu à 9 verbalisations. En partenariat avec les deux tribunaux judiciaires de Périgueux et de Bergerac, un stage d'alternatives aux poursuites spécifique aux infractions liées à la chasse a été mis en place (17 personnes y ont pris part en 2022). Il est animé conjointement par la fédération des chasseurs de Dordogne (FDC24) et l'OFB. Il permet aux contrevenants (dont une participation financière est exigée) de mieux comprendre les erreurs commises pendant l'acte de chasse. Un accident mortel est par ailleurs survenu en novembre 2022 sur la commune de Rudeau-Ladosse.

### **CONCEPTION :**

SCPPAT / Bureau de la coordination administrative

### **MISE EN PAGE :**

Bureau de la communication interministérielle

### **PHOTO DE COUVERTURE :**

Comité départemental du tourisme Dordogne

### **ILLUSTRATION :**

Bureau de la communication interministérielle

## **SERVICES CONTRIBUTEURS**

### **Préfecture**

- DCL / Direction de la citoyenneté et de la légalité
- Direction des sécurités
- SCPPAT / Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

**Sous-Préfectures** de Bergerac, Sarlat et Nontron

### **Services de l'Etat**

- SGCD / Secrétariat général commun départemental/ Pôle SIC (Systèmes d'Information et de Communication)
- DDT / Direction départementale des territoires
- DDETSPP / Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- DDFiP / Direction départementale des finances publiques
- UD-DREAL / Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DRAC / Direction régionale des affaires culturelles
- DIRCO / Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest
- DSDEN / Direction des services départementaux de l'Education nationale
- Pôle Emploi
- DD ARS / Délégation départementale de l'agence régionale de santé
- SD ONACVG / Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité







**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Dordogne**

Services de l'Etat - Cité administrative  
24024 Périgueux Cedex

[www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)

Suivez l'actualité de la Préfecture de la Dordogne sur nos réseaux sociaux



@prefet24



@prefecture24



@prefecture24